



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.39/6
7 juin 2018

Original: ANGLAIS

Dix-septième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Cayenne, La Guiane Française, du 15 au 17 mars 2017

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes.....	iii
Introduction	1
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	1
Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion	4
2.1. Règlement intérieur	4
2.2. Élection des officiers.....	5
2.3. Organisation du travail.....	5
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour	5
Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du président du comité de surveillance et du président du bureau des Parties contractantes	5
Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du plan de travail du programme de l'environnement de la Caraïbe (2015 - 2016) et son budget.	6
Point 6 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice bisannuel 2017-2018.....	13
Point 7 de l'ordre du jour : Election des membres du Comité de surveillance sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la l'exercice bisannuel 2017-2018.....	27
Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses.....	27
Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion	29
Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	30
Annexe I: L'Ordre du jour	
Annexe II: Recommandations de la huitième réunion du CAR/REMPEITC-Caribe	
Annexe III: Décisions de la neuvième réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW	
Annexe IV: Décisions de la troisième réunion des Parties contractantes au Protocole	
Annexe V: Décisions de la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena	
Annexe VI: Fonds prévus pour les deux années 2017-2018	
Annexe VII: Liste des documents	
Annexe VIII: Liste des participants	

ACRONYMES

AFMO	Fonctionnaire Dirigeant Administratif des Fonds
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMEP	Evaluation et Gestion de la Pollution Environnementale
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Aires Protégées
BWM	Gestion de l'Eau de Lest
CaMPAM	Réseau des Dirigeants des Aires Protégées du Marin de la Caraïbe
CARICOM	Communauté de La Caraïbe
CETA	Communication, Education, Formation at Sensibilité
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de flora at de fauna sauvages menacés d'extinction
CLME	Project du Grand Ecosystème Marin de la Caraïbe
CMS	Conservation des Espèces Migratrices appartenant aux faunes sauvages
COP	Conférence des Parties
CORALINA	Corporation du développement durable de l'Archipel de Vieille Providence, San Andres et Santa Catalina.
CRFM	Mécanisme Régional pour La pêche dans la Caraïbe.
FDC	Fonds de dépôt des Caraïbes / Fonds en fidéicomis de la Caraïbe
EBM	Gestion fondée sur l'Ecosystème
ECMANN	Réseau de Gestion des zones marines résistantes au changement climatique de La Caraïbe de l'Est
FAO	Organisation Mondiale pour l'alimentation et de l'agriculture
GCFI	Institut de Pêches du golfe et de la Caraïbe
GCRMN	Réseau Mondial de la surveillance continue des récifs coralliens
GEF-CReW	Conseil du fonds mondial pour l'Environnement – Fonds Régional de la Gestion des eaux usées
GEF- IWCAM	Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières
GEF-REPCar	Conseil du Fonds Global – Réduction des écoulements des pesticides dans la mer de la Caraïbe
GIS	Système d'information géographique
GAP	Programme d'action global
GEM (LME)	Grands ecosystèmes marins
IAEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ICRI	Initiative internationale des récifs coralliens.
IGM	Réunion intergouvernementale

IMA	Institut des affaires marines
IMO	Organisation Maritime at Internationale
IOCARIBE	la sous Commission pour la Caraïbe et les Régions Adjacentes de la Commission océanographique Internationale
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
IWC	Commission Internationale pour la Chasse à La beeline
IW:LEARN	les Eaux Internationales : Réseau d'apprentissage at des échanges
KAPS	Enquête sur les connaissances, attitudes at pratiques
LBS	Pollution dues aux sources et activités terrestres
MAR Find	Fonds du récife mésoaméricain
MMAP	Plan d'action pour les mammifères marins
NOAA	Administration Nationale pour les affaires océaniques et atmosphériques
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organization des Nations Unies
OPRC	Convention sur la lutte, la réponse et la coopération an matière de la pollution d'hydrocarbures.
PAHO	Organisation de la santé pan-américaine
PEC	Programme pour l'Environnement des Caraïbes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE-UCR/CAR	Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Unité de la Coordination Régionale de la Caraïbe
PNUE-DEPI	Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Division de la mise en œuvre de la politique
CAR	Centre d'activite regional
CAR CIMAB	Centre d'activite regional – Centre d'Ingénierie at de la Gestion environnementale des côtes et des baies
CAR-REMPEITC	Centre d'activite regional – Centre d'Information d'urgence at de formation pour la pollution régionale
CAR-SPAW	Centre d'activite regional – des zones spécialement Protégées et de la vie sauvage
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance Internationale
RAPMaLi	Plan d'Action Régional sur les déchets marine
SIDS	Petits états insulaires en développement
SPAW	Zones spécialement protégées et de la vie sauvage
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'Action de rétablissement des tortues marines

TNC	The Nature Conservancy
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation Educationnelle, Scientifique at Culturelle des Nations Unies
UNV	Volontaire des Nations Unies
WCR	La Région des Caraïbes
WECAFC	Commission des Pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WIDECAS	Le Réseau Antillais pour la Conservation des Tortues Marines

RAPPORT DE LA REUNION

1. INTRODUCTION

1. La dix-septième réunion intergouvernementale relative au Plan d'Action pour le Programme de l'Environnement de la Caraïbe et la quatorzième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de l'espace régional antillais a été convoquée du quinze mars au dix-sept 2017 mars à Cayenne, la Guyana Française.
2. La Réunion avait pour but la revue des succès du Programme de l'environnement de la caraïbe pendant la période des deux années 2015 à 2016 et d'approuver le plan de travail et le budget du programme de l'environnement de la caraïbe du biennal 2017 à 2018.
3. Le Secrétariat a convoqué cette réunion de la part des gouvernements du PEC et des parties contractantes à la Convention de Cartagena en vue de :
 - Évaluer les projets et les activités mis en oeuvre dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes pendant la période 2015-2016 ;
 - Passer en revue le progrès accompli dans la mise en oeuvre des décisions de la seizième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la treizième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, tenues à Cartagena, Colombie, du 11 au 13 décembre 2014 ;
 - Passer en revue et adopter les décisions de la neuvième réunion des parties contractantes (CdP) au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017 ;
 - Passer en revue et adopter les décisions de la troisième Réunion des Parties contractantes (CdP) au protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes (Protocole LBS) Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017 ;
 - Passer en revue et approuver les recommandations de la huitième réunion du comité directeur du protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes, Willemstad, Curaçao, du 19 au 20 mai 2016 ;
 - Passer en revue et approuver le Plan de travail et le budget du PEC pour l'exercice bisannuel 2017-2018, y compris ceux des centres d'activité régionaux ; et
 - Décider de la composition du Comité de surveillance et du bureau des parties contractantes pour la période 2017-2018.
4. Des points focaux nationaux ou leurs représentants désignés de tout état et territoire qui participait au programme pour le milieu de la Caraïbe et la Commission de l'Union Européenne avaient été invités à la Réunion. D'autres états qui se sont inquiétés des problèmes de la protection du milieu marin de la Grande Caraïbe, des organisations régionales et internationales de l'ONU ou à l'extérieur, des ONG, donateurs et des représentants du secteur privé qui participaient ou s'intéressaient au programme du milieu de la grande Caraïbe avaient été invités à être présents à la réunion en tant qu'observateurs. Des experts originaux devla région et internationaux étaient invités à faire des présentations spéciales à la réunion. Le bilan des participants fait partie de l'annexe VIII de ce rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. Mademoiselle Lorna Inniss, coordinatrice du Programmes du Milieu de la Caraïbe et de la Convention de Cartagena, a prononcé des déclarations préliminaires; également, Monsieur Christopher Corbin, chargé de

programme du milieu de la Caraïbe; également Monsieur Habib el Habr, coordinateur du programme global d'action pour la protection de l'environnement marin des activités terrestres à Nairobi, de la part du directeur exécutif de l'environnement des Nations Unies, monsieur Eric Sondheim; et également monsieur Marin Jaegger, préfet de la Guiane. Mademoiselle Lorna Inniss a déclaré ouverte la réunion à neuf heures et demie au Grand Hôtel Montabo à Cayenne, La Guiane Française.

6. Monsieur Corbin a accueilli toutes parties contractantes et non-contractantes, tout observateur, tout participant de projet et tout partenaire du programme du milieu de la Caraïbe à la dix-septième réunion intergouvernementale du plan d'action pour le programme de l'environnement de la Caraïbe et la quatorzième réunion des parties contractantes (COP14) à la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en œuvre du milieu marin de la Grande Région de la Caraïbe. Monsieur Corbin a remercié le gouvernement de la France d'avoir accueilli les réunions et les organisateurs de la Guiane Française de leur appui pendant la semaine des convocations avant la RIG17 (IGM17) et de leur support pendant les journées restantes de la RIG17. Monsieur Corbin a cédé la responsabilité de la gestion de la réunion à monsieur Jaegger.
7. Monsieur Jaegger a accueilli tous les observateurs et tous les pays à la réunion et a noté que c'était la première fois que la Guiane Française a accueilli une réunion de la Convention. Il a accueilli l'ambassadeur pour l'environnement de la France, monsieur Xavier Sticker, et l'a remercié de sa participation aux réunions de la part du gouvernement de la France. Il a souligné que la protection de la mer de la Caraïbe était d'importance capitale aux états de la Grande Région étant donné, spécialement, l'importance de la mise en œuvre et les effets du milieu marin sur les secteurs de la pêche et du tourisme. Il a ajouté que, relatif à créer des résistances à des influences externes, la santé de l'environnement était très importante et que la coopération était nécessaire à la protection de notre milieu marin surtout dans le cadre de la Grande Région de la Caraïbe.
8. Il a observé que le travail du secrétariat est très riche et fournisse beaucoup de bénéfices à la Caraïbe et donc il a transmis ses meilleurs vœux pour des échanges fructueux tout en espérant que les délégués auraient l'occasion de découvrir le pays.
9. On a invité monsieur El Habr à faire ses remarques. D'abord, il a remercié le gouvernement de la France d'avoir accueilli la réunion à Cayenne et de l'organisation d'une réunion de haut-niveau le vendredi, 17 mars 2017. Il a remarqué que c'était la première fois que la réunion de la Convention Intergouvernementale de Cartagena serait accompagnée d'une partie de haut niveau et que c'était un plaisir d'être témoin de cette initiative. Il a ajouté que c'était son espoir que tel engagement au niveau politique servirait comme renforcement aux engagements excellents de Parties à la Convention et à ses protocoles.
10. Monsieur El Habr a fait des remarques relatives à l'engagement de la Grande Région de la Caraïbe à la protection du milieu marin par moyen de deux voies : la neuvième conférence des parties SPAW et la troisième conférence des parties LBS qui ont eu lieu le treize et le quatorze mars 2017, respectivement. Il a remarqué que d'importantes décisions avaient été prises à la durée de ces réunions et il croyait fermement que les parties les approuveraient toutes.
11. Il a remarqué que la Grande Caraïbe, en tant que programme pour les mers régionales, avait fait des progrès importants au cours des trente dernières années aux niveaux de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers dans la région. Il a ajouté que dans le contexte global la Grande Caraïbe avait un rôle majeur à jouer dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers dans la région en particulier en ce qui concerne l'ordre du jour de 2030 pour le développement durable – particulièrement concernant les objectifs 6 et 14 ; l'accord de Paris - qui a un axe central relatif à la gouvernance des Océans ; et le Plan d'Action (2016-2018) adopté à la réunion générale de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coraux qui réaffirme les engagements de conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés.
12. Il a conclu que la communauté internationale a accordé une attention sans précédent à la gouvernance des Océans qui a présenté une occasion magnifique d'établir une forte présence à plusieurs événements marquants prévus au cours des prochains mois. Il a commenté que la gestion des Océans serait examinée, renforcée et formée et les Parties auraient l'occasion d'apporter une contribution majeure à tous les domaines. Il a exhorté les gouvernements à être au centre de toutes les discussions et a adressé une invitation pour le partenariat avec le

chef-lieu du bureau de l'environnement de l'ONU pour obtenir une aide supplémentaire dans les efforts en vue de la conservation et la protection du milieu marin dans le Grande Caraïbe.

13. M. Corbin a remercié M. El-Habr et le bureau de l'environnement de l'ONU pour avoir soutenu le travail de la Convention et a invité Mlle. Lorna Inniss à prononcer quelques remarques de la part du directeur d'Amérique latine de l'environnement des Nations Unies et le Bureau des Caraïbes, M. Leo Heileman.
14. Dans son discours, M. Heileman a remercié le gouvernement de la France de sa générosité en accueillant les réunions à Cayenne et a remercié le ministre de l'environnement, Ségolène Royal, pour le soutien de son personnel accrédité auprès du bureau de l'environnement de l'ONU et auprès du Programme de l'environnement des Caraïbes. Il a indiqué que la Convention de Carthagène est un cadre juridique et institutionnel unique qui rassemble tous les États membres et les territoires, dans l'esprit de coopération, d'aborder beaucoup de défis actuels et futurs dans la gestion des ressources marines et côtières dans la mer des Caraïbes.
15. M. Heileman a félicité Mlle. Lorna Inniss de son travail comme coordinatrice du programme, et a souligné qu'il existait une coopération très étroite avec le Secrétariat pour faire en sorte que les programmes régionaux de l'ONU relatifs à l'environnement soutenaient le travail du Programme régional pour les mers et la Convention de Carthagène.
16. M. Heileman a fait remarquer que dans le cadre de la réunion, la pollution provenant de sources terrestres comme les eaux usées, les éléments nutritifs provenant des activités agricoles et les déchets marins, y compris les microplastiques et, d'autres effets tels que la surpêche et le changement climatique, sont les défis qui ont entraîné d'importants changements dans l'environnement marin et côtier de la mer des Caraïbes, comme la disparition des mangroves et des récifs coralliens, et ont réduit les pêches et ont augmenté la pollution. Il a remarqué que la Convention de Cartagena, comme cadre régional unique et institutionnel, permet aux états de répondre à ces défis, de manière coordonnée, qui ont des - répercussions sur la mer de la Caraïbe.
17. Il a réitéré que l'objectif de développement durable no.14 relatif aux Océans donne l'occasion à tous les pays de prendre des mesures et que, dans le cadre de la Convention de Carthagène, ceci implique l'augmentation de l'engagement et de la mise en œuvre au plan de travail proposé et au budget. En outre, du soutien aux institutions sœurs, aux projets et aux initiatives dans la région, tels que le cadre du partenariat pour le grand écosystème marin de la Caraïbe et du projet de plateau continental pour le Brésil du Nord et la Convention des Océans durables et l'Initiative de la diversité biologique.
18. En conclusion, il a encouragé les pays à utiliser la possibilité d'envoyer un guidage clair des messages pour la Conférence des Nations Unies des Océans, qui se déroulent en milieu-2017, pour aider à protéger nos mers et d'aider à se remettre de problèmes attribuables à l'humain. En outre, il a encouragé les États membres à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les éléments de changement indiqués et d'utiliser ce cadre de coopération de la Convention de Carthagène et de l'ONU sur l'environnement, y compris Décision onze sur les océans du 20ème Forum des ministres de l'Environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, à prendre des mesures. Il a conclu en leur souhaitant du succès au cours des délibérations et négociations lors de la réunion.
19. Ms Inniss est alors invité à livrer ses remarques. Comme coordinatrice du Secrétariat, elle a accueilli tous les pays et les observateurs à la réunion et a remercié le gouvernement de la France d'avoir accueilli les réunions intergouvernementales et les conférences des Parties contractantes présentes et pour organiser une Réunion de hautniveau.
20. Sur la devise de la ville, il a dit- « le travail apporte richesse » – auquel elle a mis en évidence fixées bien avec les travaux du Programme d'environnement des Caraïbes qui travaillait depuis plus de 30 ans et des réalisations importantes pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers dans la région des Caraïbes.
21. Mlle. Inniss a déclaré qu'au cours de ces 19 dernières années, plus de 2 000 praticiens d'aires protégées avaient participé au Programme de formation du Conseil de gestion des zones marines protégées (ZMP) et près de 200 formateurs ont été formés. Elle a fait observer que l'agent de Programme SPAW et le réseau de CaMPaM ont réalisé de nombreux succès, aboutissant au prix prestigieux Packard de l'Union Internationale pour la

Conservation de la Nature (UICN) en 2015 pour avoir inspiré les gestionnaires et dirigeants des endroits protégés la région. Sur cette note, elle a reconnu le bon travail de l'agent de Programme SPAW, Mme Alessandra Vanzella-Khouri et a profité du moment pour la remercier des 25 ans de services loyaux. Mademoiselle Inniss a informé la réunion de la retraite anticipée de Mme Vanzella-Khouri ce qui a causé son absence des réunions et elle a la félicité de sa retraite.

22. Mademoiselle Inniss a noté que la région est riche en connaissances et en expériences qu'on peut partager avec d'autres parties du monde et que les IGM et les COP constituent un pas dans cette direction. Elle a ajouté que, depuis le dernier IGM à Cartagena, Colombie, les États membres des Nations Unies avaient adopté l'ordre du jour de 2030 pour le développement durable, y compris un objectif spécifique pour les océans ; Objectif 14 – « conservation et utilisation durable des Océans, des mers et des ressources marines pour un développement durable ». En outre, elle a fait observer que l'accord de Paris a souligné l'importance des Océans et celui-ci est entré en vigueur en novembre 2016 ainsi que la réunion générale de l'Initiative internationale du récif en corail qui a adopté un plan d'Action pour 2016-2018, réaffirmant ainsi des engagements à la conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés, surtout au vu de célébrer 2018 comme le troisième anniversaire de l'année internationale du récif.
23. Mademoiselle Inniss a noté que l'élan s'augmentait vers des mesures concrètes sur les océans et elle a exhorté les Parties à saisir l'opportunité d'intensifier les efforts pour la protection du milieu marin. Elle a indiqué que le Programme d'environnement des Caraïbes a un rôle crucial à jouer pour appuyer les gouvernements des États membres pour atteindre les objectifs de développement durable des Océans. Elle a fait remarquer que comme un mécanisme intergouvernemental établi avec un mandat clair sur les océans ayant comme accent les problèmes communs aux états de la région, le programme du milieu de la caraïbe permettrait à l'Agenda 2030 de prendre des mesures concrètes.
24. Elle a invité les délégués à repositionner le programme pour l'environnement des Caraïbes comme un mécanisme pour un développement durable dans la région afin de rationaliser les activités tout au long du programme en veillant à ce que le mécanisme du PEC soit durable.
25. Mademoiselle Inniss a mis en évidence la situation critique de CAR/REMPEITC-Caribe, qui serait discutée lors de la réunion et a encouragé une action urgente afin de s'assurer que le centre demeure productif, robuste et durable à l'avenir.
26. Mademoiselle Inniss a félicité et a invité à la réunion d'accueillir les gouvernements de la Jamaïque et le Costa Rica comme les nouveaux pays à devenir des Parties contractantes au Protocole LBS.
27. En conclusion, Mlle. Inniss a remarqué qu'elle était convaincue que, avec le soutien continu des gouvernements des États membres et des intervenants, le Programme d'environnement des Caraïbes continuerait d'apporter des solutions et des actions concrètes pour la conservation et la gestion durable de la région des Caraïbes.
28. M. Corbin, présidente de la cérémonie d'ouverture, a remercié Mlle. Inniss et les autres intervenants de leurs remarques et a invité Mlle. Inniss d'introduire le deuxième élément de l'ordre du jour de la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1) Les règles de procédure.

29. Les règles de procédures pour les réunions de la Convention pour la Protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) ont été appliquées.

2.2) Élection des officiers

30. Un Président, 3 trois vice-présidents et un Rapporteur étaient élus parmi les États membres comme suit :
- Président : Xavier Sticker (France)
 - Premier vice-président : Rona Rougier (USA)
 - Deuxième vice-président : Dwigno Puriel (Curaçao)
 - Troisième Vice-Président : Jenny Asch Corrales (Costa Rica)
 - Rapporteur : Kim Downes-Agard (Barbade)
31. Ces officiers formeront le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la dix-huitième réunion intergouvernementale du Plan d'Action pour le programme de l'environnement des Caraïbes et de la quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes soit convoquée. Le Président du Bureau exercera également les fonctions de président du Comité de suivi.

2.3) Organisation du travail

32. L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues de travail de la réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues a été fournie par le Secrétariat pour les séances plénières. Les documents de travail de la réunion étaient disponibles dans toutes les langues de travail. La réunion a élu également à adopter ses heures de travail, comme en témoignent l'ordre du jour et tout autre arrangement de caractère procédural ou organisationnel, comme jugé nécessaire.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

33. Les membres de la réunion étaient invités à adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté de la réunion tel qu'il figure dans les documents UNEP(DEPI)/CAR IG.39/1 et UNEP(DEPI)/CAR IG.39/2 respectivement, ainsi que les heures de travail et autres questions de procédure et d'organisation.
34. Mme Jenny Bowie Wilches, représentante du gouvernement de la Colombie, a demandé la permission de présenter sur l'état des ratifications au cours de la remise du rapport de la Présidente du Comité suivi de 2015-2016, vu que le gouvernement de la Colombie a également servi comme dépositaire de la Convention de Carthage. Cette demande a été acceptée par le gouvernement français en tant que président du Bureau de 2017-2018.
35. La délégation Française a demandé que l'examen et l'adoption d'un document (déclaration de Cayenne), destiné à la Session de haut niveau, soit présenté en tant que point de l'ordre du jour afin que celui-ci puisse être considéré par la COP. Cette demande a été acceptée par le Président du Bureau.
36. L'ordre du jour était adopté avec les modifications proposées, telles qu'elles étaient présentées dans l'annexe I du présent rapport.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE ET PRÉSIDENT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES ET RAPPORT SUR L'ÉTAT DE RATIFICATION

37. Le Président a invité le gouvernement de la Colombie, comme dépositaire de la Convention de Carthage, à fournir à la réunion un rapport sur les ratifications ou adhésions qui ont eu lieu pendant la période 2015-2016.

38. Le Président sortant du Bureau des Parties contractantes et Président du Comité de suivi, représenté par Mme Jenny Bowie Wilches du gouvernement colombien, a présenté le rapport pour la période 2015-2016. Elle a commencé son exposé en rappelant que la dernière réunion intergouvernementale qui a eu lieu à Carthagène (Colombie) s'est passée à l'occasion du 30^e anniversaire de la signature de la Convention et que la réunion a été l'occasion de réfléchir sur les succès du passé et d'identifier les futurs domaines de travail dans la région. Elle a brièvement réfléchi sur le travail du coordonnateur passé, M. Nelson Andrade Colmenares et a accueilli la nouvelle coordonnatrice du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC), Mlle. Lorna Inniss.
39. Comme le dépositaire de la Convention de Carthagène et ses protocoles, elle a présenté l'état des ratifications. Elle a informé les membres qu'au cours du dernier exercice biennal, les gouvernements de la Jamaïque et du Costa Rica avaient ratifié le protocole LBS. Elle a fait remarquer que les parties contractantes avaient reçu plus de soutien financier et technique du Secrétariat afin de mettre en œuvre des protocoles et a encouragé ceux qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier les protocoles. Elle a, en outre, informé que cinq pays avaient présenté le rapport de la mise en œuvre de la Convention de Carthagène et ses protocoles et a invité les autres gouvernements des pays membres à présenter leurs rapports.
40. Au cours de l'exercice biennal, elle a indiqué que le Secrétariat continuait de recueillir des fonds afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail, par moyen des projets tels que FEM CREW. Elle a souligné que, dans le cadre du Protocole SPAW, 13 nouvelles zones de protection ont été ajoutées, ce qui en fait un total de 31 zones protégées ainsi que quatre nouvelles espèces de corail qui ont été ajoutés au titre de l'annexe II. En ce qui concerne l'AECG, elle a demandé aux pays d'aider le Secrétariat à renforcer les efforts de communication compte tenu des ressources humaines limitées et autres dans la région.
41. En fonction de la viabilité financière du PEC, Mme Bowie Wilches a noté que le Secrétariat a fait des efforts importants de travailler avec les membres gouvernements pour obtenir des contributions. Elle a remercié ceux qui avaient contribué au Fonds de dépôt des Caraïbes (FDC) et a encouragé le versement des contributions par ceux qui ne l'ont pas encore fait. Elle a remercié les donateurs, les partenaires et les autres organismes, y compris le gouvernement des États-Unis, d'avoir accueilli les réunions du Comité Scientifique, Technique et Consultatif (STAC) en novembre 2016. Elle a également remercié les gouvernements de Cuba, de Curaçao, de la Trinité et Tobago et de la France d'avoir accueilli les Centres d'Activité Régionale.
42. Elle a conclu son rapport en partageant des informations sur les travaux du gouvernement de la Colombie à mettre en œuvre la Convention et ses protocoles. Elle a présenté les travaux à San Andrés à titre d'exemple de gestion intégrée des zones protégées. Elle a souligné que le gouvernement colombien avait également mis en œuvre le Plan d'Action National pour la conservation des requins et des raies. Elle a conclu en insistant sur la nécessité de maintenir la Convention comme moyen de mise en œuvre de nouveaux programmes mondiaux tels que l'ordre du jour de 2030 pour le développement durable, de la Voie SAMOA et de l'accord de Paris.
43. Le délégué de la France a félicité le gouvernement colombien de leurs efforts et a ajouté que la personne qui a été détachée à CAR REMPEITC-Caribe travaillait chez l'entreprise Total et pas pour le gouvernement de la France et que la décision finale de retirer d'appui n'a pas été prise par le gouvernement de la France.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES (2015-2016) ET DU BUDGET

44. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le rapport du directeur général sur la mise en œuvre du plan de travail du programme pour l'environnement de la Caraïbe 2015-2016, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.4, y compris la mise en œuvre des décisions de la seizième réunion intergouvernementale du Plan d'Action pour le Programme de l'environnement des Caraïbes et la treizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et le développement de l'environnement marin de la Caraïbe (du 11 au 13 décembre 2015, Carthagène, Colombie). Des présentations détaillées ont été fait par le Secrétariat sur le travail réalisé par chaque sous-programme du PEC (c'est-à-dire la pollution, biodiversité

et communication).

45. Mlle. Lorna Inniss a fourni un résumé de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2015-2016, la situation budgétaire et l'administration et la gestion des ressources humaines au Secrétariat. En rappelant la mission et l'objectif, elle a souligné que PEC continuerait à encourager la coopération régionale pour la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de la région des Caraïbes. Elle a noté que le Secrétariat avait pris les mesures appropriées en réponse aux décisions de la seizième réunion intergouvernementale et autres réunions intergouvernementales et techniques de PEC et que celles-ci ont été mises en œuvre dans le programme de travail pour 2015-2016 (Annexe I, UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.4).
46. Elle a fait savoir que le Secrétariat avait 13 postes actifs et deux positions (CETA Administrateur de Programmes et coordonnateur adjoint) qui sont restés vacantes. Elle a fait observer que bien que le FFC ait reçu US\$ 2 017 962 au cours de l'exercice biennal, les activités du PEC faisaient face à des défis financiers qui augmentaient. Elle a observé que le soutien des gouvernements membres avait joué un rôle crucial et elle a remercié les gouvernements qui soutenaient les CAR et les gouvernements des États-Unis et de la France d'avoir accueilli des réunions du PEC. Elle a également remercié les gouvernements de la Jamaïque et du Costa Rica d'avoir ratifié le Protocole LBS.
47. Mademoiselle Inniss a commenté sur la mise en œuvre des projets financés par le FEM tels que CREW, IWECO et CLME+. Elle a noté que bien que le Secrétariat ait fait des efforts importants dans la mobilisation de financement dans le cadre de ces projets, les contributions non acquittées au Fond en fidéicommis et le manque des ressources humaines et financières posait un défi important pour les travaux de la Secrétariat. De manière semblable, elle a indiqué que la viabilité du CAR/REMPEITC était une question importante dans la réalisation des obligations du PEC et a exhorté les gouvernements des États membres à prêter leur attention vers les efforts pour assurer sa durabilité.
48. En termes de réalisations, elle a indiqué que la coordination avec les bureaux de l'ONU sur l'environnement, avec les projets et les activités dans la région des Caraïbes, s'est améliorée. Elle a souligné les possibilités de la collaboration future avec d'autres intervenants tels que le secteur privé et d'augmenter ces efforts visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a en outre indiqué qu'il n'y a également possibilité de lier le processus SOCAR en cours avec l'évaluation de l'océan mondial.
49. Elle a conclu en présentant un document de discussion (UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.8) basé sur les recommandations faites par un audit du Secrétariat en 2015. Elle a invité les gouvernements membres à examiner plus une recommandation majeure de la vérification d'effectuer une mise à jour de la stratégie pour le Plan d'Action de PEC, qui a été adopté en 1990 et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources - puisque ce dernier n'avait pas existé auparavant. En conclusion, elle a résumé les autres recommandations afin d'être examiné par la réunion, tels que la viabilité financière du PEC, y compris celui des CAR et l'identification des priorités des programmes et des projets à venir.
50. L'Administrateur du Programme responsable pour la Pollution, M. Christopher Corbin a été invité à présenter un aperçu des réalisations de ce sous-programme de la pollution pour la période 2015-2016. M. Corbin a commencé par reconnaître et féliciter les gouvernements du Costa Rica et de la Jamaïque qui ont ratifié le protocole LBS au cours de l'exercice biennal.
51. Il a fourni un résumé des nouveaux projets élaborés et financés ; des moyens par lesquelles le Secrétariat avait amélioré la collaboration du SPAW/LBS; de quelle manière le Secrétariat a répondu aux décisions de l'IGM16 et LBS COP2; de nouveaux outils régionaux et des lignes directrices opérationnelles qui ont été élaborés ; renforcement des capacités et la formation dispensée ; et le nouveau matériel éducatif et de sensibilisation produit.
52. Pendant le reste de sa présentation, M. Corbin a mis en évidence le montant des fonds mobilisé par le Secrétariat, le nombre de partenariats encouragés par le Secrétariat afin d'exécuter des activités du programme, ainsi que des exemples des ateliers spécifiques des renforcements des capacités et de formation nationaux et régionaux qui ont eu lieu.

53. L'Administrateur du programme responsable pour la Pollution a ensuite présenté un résumé de quelques-unes des réalisations de le REMPEITC CAR malgré le fait qu'il y a eu seulement un Consultant de l'Organisation Maritime internationale (OMI), détaché auprès de la Garde côte des Etats-Unis. Il a souligné le travail important accompli relatif à la gestion des déchets générés par navire, l'eau de ballast et à l'appui d'autres conventions de l'OMI.
54. En conclusion, M. Corbin a reconnu l'importance d'élever le profil politique du travail lié à la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution dans la région. Il a remercié les points focaux, CAR LBS, les projets du FEM et les plusieurs partenaires nationaux, régionaux et internationaux qui ont contribué au succès du programme au cours de l'exercice biennal.
55. Le Président a invité Mme Monica Borobia Hill, Consultant de la biodiversité auprès du Secrétariat, de présenter l'état des activités du sous-programme sur la biodiversité et leur mise en œuvre au cours de l'exercice 2015-2016.
56. Elle a attiré l'attention sur l'étroite collaboration et partenariat avec le CAR SPAW en Guadeloupe, soutenus par le gouvernement français, pour la mise en œuvre de toutes les activités du sous-programme et de collectes des fonds. Elle a également souligné que les détails sur les vastes travaux effectués par le CAR SPAW au cours de l'exercice biennal avaient été résumés dans UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4.
57. Elle a indiqué que les activités SPAW se concentraient principalement sur les cinq grands domaines de travail du sous-programme : i) Coordination, ii) renforcement des aires protégées (en mettant l'accent sur les aires marines protégées (AMP) par moyen du programme de CaMPAM de SPAW) ; III) le développement des lignes directrices et des critères selon les dispositions spécifiques et les conditions prévues par le protocole (c'est-à-dire l'énumération des espèces et des zones protégées et des exemptions en vertu de l'Article 11.2) ; IV) la conservation des espèces menacés et en voie de disparition ; et v) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.
58. Elle a noté qu'une plus grande collaboration et des synergies avec les organisations et des initiatives pertinentes au sein et à l'échelle mondiale ont été améliorés. Dans ce contexte de développement des synergies, elle a indiqué que deux nouveaux protocoles de coopération ont été finalisées avec le Conseil de mer des Sargasses et la Commission baleinière internationale, à la fois prêts pour la signature, au moment de la IGM17.
59. Mme Hill a déclaré que les activités de renforcement des aires protégées incluent une assistance technique par le biais de petites subventions à 6 pays de l'OECD via le Resilient Eastern Caribbean Marine Managed Network(ECMMAN) qui est financé par le gouvernement allemand, et exécuté par The Nature Conservancy (TNC), ainsi que la formation et le renforcement des capacités de la gestion des aires marines protégées, tous exécutés par le biais de CaMPAM.
60. Dans son exposé, elle a insisté sur le soutien financier important fourni par l'intermédiaire du Projet de Gestion basé sur l'écosystème, financé par le gouvernement italien, lequel a rendu possible la prise en charge : des ateliers AMP et la participation des responsables de l'AMP à la conférence annuelle en 2015 et 2016 ; deux cours de formation de formateurs (ToT) (à la Grenade et dans la République Dominicaine) offerts à 48 participants de 19 pays anglophones et hispanophones ; la mise à jour des bases de données de l'AMP régional pour intégrer les 31 sites énumérés de SPAW et de la fonctionnalité améliorée des AMP (fournis avec CAR SPAW et GCFI) ; et un outil de Système d'aide à la décision (DSS) pour Puerto Plata-Monte Cristi, qui se trouve à la République Dominicaine, afin de favoriser la gestion durable intégrée de la zone.
61. Mme Hill a mis en évidence des grandes réalisations du sous-programme comme la liste des 31 zones protégées sous le Protocole SPAW par des Parties (depuis l'entrée en vigueur du protocole en 2000) et le lancement du programme de coopération à l'appui de ces zones. Le processus d'inscription des Aires Protégées (PA) sous SPAW continue et une nouvelle proposition a été soumise pour l'Aire Protégée, Cayos de San Felipe, par le gouvernement cubain. Le gouvernement français a également présenté à la Conférence des Parties 9, Aires de Faune Spécialement Protégées (SPAWS), leur intention de proposer l'inscription de deux nouvelles Aires Protégées (AP) en Guyane Française dans les deux prochaines années.

62. Elle a indiqué que l'énumération des espèces proposés dans des annexes de SPAW a été considérée telle que l'inclusion des raies et des requins, ainsi que le mérou de Nassau dans les Annexes II et III du Protocole, laquelle a été adoptée par la COP9 SPAW.
63. Mme Hill a noté qu'un projet volontaire reporting format exemptions dans le cadre de l'Article 11.2 avait été rempli par le STAC7 de SPAW et le groupe de travail Ad Hoc, avec le format mis à l'essai en utilisant le cas d'une exemption proposée par Curaçao. Elle a ajouté que le Format a été adopté par la CdP9 SPAW et Curaçao a été encouragé à informer davantage sur sa proposition d'exemption, compte tenue des observations reçues par le groupe de travail Ad Hoc.
64. Elle a mentionné que la mise en œuvre du Plan d'Action pour les mammifères marins a continué avec de l'appui au programme des sanctuaires jumeaux avec : Le Stellwagen Bank -les Etats Unis NOAA, Sanctuaire Agoa - de la France, sanctuaire de Mammifère Marin - de la République Dominicaine et Yarari-de la Caraïbe Hollandaise. Elle a dit que la sensibilisation, le partage de l'information et la photoidentification des baleines à bosse étaient appuyés par moyen de l'initiative de CARIB Tails dans la région et que des principes de l'Observation des Baleines avaient également été diffusés par moyen d'un dépliant. Elle a commenté sur l'appui continu à la conservation des tortues de mer par le biais des plans de relance nationaux (STRAP) avec WIDECAST, ainsi que sur les activités de conservation des oiseaux qui se déroulent dans un certain nombre de Parties SPAW.
65. Mme Hill a indiqué qu'on a fait du progrès important à examiner l'afflux de Sargassum comme un problème naissant dans la région. Elle a ajouté que la Surveillance Mondiale des Récifs Coralliens – le Réseau de la Caraïbe - avait été réactivé et on avait adopté des lignes directrices de surveillance.
66. Elle a fait référence au projet PNUD/FEM CLME+, lequel se fonctionne depuis mai 2015, et s'était procédé à un accord interinstitutionnel signé en juin 2016 avec PNUE-PEC pour la mise en oeuvre des activités visant à : améliorer l'intégration entre les activités et les synergies d'AMEP et de SPAW ; développer l'accord de coopération avec le Brésil ; une stratégie de Gestion des ressources marines vivantes Basée sur l'Écosystème dans le nord du plateau Brésil ; une évaluation et une stratégie de protection et de restauration d'habitats clés pour réduire l'impact de la pollution.
67. Mme Hill a mis en évidence les dépenses totales des projets et des activités de SPAW qui s'élevaient à US\$ 188,076.00 (2015) et US\$ 1 756 843 (2016), uniquement à partir de contributions de contrepartie, donné qu'aucun fonds n'étaient disponibles des Fonds de fidécimmis de la Caraïbe. En outre, elle a souligné que le gouvernement français avait contribué en espèces, par le biais du CAR SPAW en Guadeloupe, le total de 280 000 Euros pour l'exercice biennal principalement pour les opérations (sauf les salaires de trois employés permanents du CAR).
68. Mme Hill a conclu en reconnaissant l'appui généreux du gouvernement des États-Unis pour la convocation de le STAC7 de SPAW qui a eu lieu à Miami, du 2 au 4 novembre 2016.
69. Le Président a invité M. Corbin à donner une présentation du sous-programme relatif à la Communication, à l'Éducation, à la Formation et à la Sensibilisation (CETA).
70. L'agent responsable du Programme de la Pollution, M. Christopher Corbin, qui est également responsable du sous-programme de l'CETA, a présenté un aperçu des principales réalisations de CETA pour la période 2015-2016. Il a commencé en soulignant le principal objectif du sous-programme qui consiste à générer et à diffuser de l'information et à soutenir les efforts de sensibilisation du public ; à développer des outils, des plans et des stratégies ; et à améliorer l'accès à l'information.
71. M. Corbin a résumé les principales réalisations du sous-programme dans les domaines suivants : la communication, l'éducation, la formation et la sensibilisation ; la gestion et la mise à jour des sites Web existants et des bases de données ; fournir de l'appui aux Programmes techniques et aux projets ; la préparation des rapports périodiques, la réponse aux demandes de renseignements ; l'entretien et la mise à jour des sites Web.
72. Il a mis l'accent sur l'augmentation importante de l'utilisation des médias sociaux, notamment Facebook, Twitter et YouTube et il a demandé d'aide de tous les gouvernements afin d'aider le Secrétariat dans la promotion de

l'œuvre du Programme de l'Environnement de la Caraïbe.

73. Le Président a invité à la réunion de poser des questions sur les présentations antérieures rappelant le contenu des présentations et de réfléchir sur les travaux importants et les réalisations du Secrétariat. Il a expliqué qu'il était important d'exprimer les aspirations pour l'exercice biennal ou les orientations générales que la réunion aimerait voir prises par le Secrétariat.
74. Il a exprimé son désir de voir une stratégie actualisée du Programme de travail et a déclaré que c'était clair qu'il y avait des difficultés à identifier, ce qui exigeait des efforts collectifs. En outre, il a abordé la nécessité pour l'adhésion au protocole par les pays et a dit que c'était son espoir qu'il serait possible pour les États d'adhérer aux protocoles ou de les ratifier.
75. Il a mis l'accent sur la fonction du Secrétariat et sur le rôle de celui-ci relatif à la gouvernance internationale et aux Océans avec le but d'intégrer la Mer Caraïbienne dans tous les efforts et il a indiqué le manque des ressources et les facteurs limitants qui nécessitent un examen attentif des aspects budgétaires et des ressources réellement disponibles.
76. Le coordonnateur a convenu qu'on a touché, de façon adéquate, tous les domaines pertinents et a commenté en outre sur la nécessité d'avoir des discussions relatives à l'orientation générale du Secrétariat pour l'exercice biennal à venir et qu'elle attendait avec impatience d'entendre les points de vue des Parties.
77. Le Président a demandé des commentaires des pays sur les présentations. Il a demandé aux pays de prendre des décisions qui deviendront une feuille de route pour le futur tout en leur rappelant que l'une des questions pour commencer la discussion dans le cadre des travaux était de se souvenir que le cadre remontait à 1990 et il fallait mettre à jour celui-ci.
78. Le délégué de la Colombie a fait référence au besoin éventuelle de la mise à jour du Plan d'Action, considérant qu'il y avait des défis dans le contexte général global. Elle a déclaré qu'une mise à jour était possible, mais il y avait des contraintes budgétaires et a souligné qu'elle pensait que ce n'était pas possible d'augmenter leurs contributions. Elle a ajouté que si l'on explorait de nouveaux domaines, une réorganisation totale des activités serait nécessaire. Elle a rappelé la coopération étroite avec la communauté internationale et la nécessité éventuelle de renforcer la collaboration pour rendre possible celle-ci.
79. Le délégué de la France a commenté sur la nécessité de mettre à jour le cadre stratégique et a rappelé que des projets tels que le CLME + présentent des possibilités de coordination dans le domaine de certaines initiatives. Il a noté qu'il fallait améliorer l'intégration et la consolidation entre la Convention et les autres domaines de travail. Il a expliqué qu'on devrait envisager les actions de la Convention à long terme et a appuyé le point du Secrétariat de mettre la Convention dans son contexte régional. Il a conclu qu'il serait utile de disposer d'une stratégie visant à orienter les activités dans le contexte de ce cadre au cours du prochain exercice biennal.
80. Pour ce qui est du changement climatique, le délégué de Cuba a reconnu la nécessité de mettre à jour la stratégie en rappelant la réunion de l'ISE à Cuba en tant que projets approuvés. Il a fourni une information sommaire sur chaque projet et les domaines spécifiques abordées par exemples : les récifs coralliens, l'afflux de Sargassum, l'évaluation des effets du changement climatique et la dispersion des espèces envahissantes spécifiquement les poissons-papillons. Par conséquent, dans l'actualisation de la stratégie, une merveilleuse occasion s'offrirait de fusionner les efforts dans la région.
81. Le délégué des États-Unis a remercié le Secrétariat et son personnel de leurs efforts inlassables au fil des ans, attirant l'attention aux enjeux de l'environnement marin de la région des Caraïbes. Elle a accueilli la nouvelle coordonnatrice et elle l'a félicitée de ses réalisations à ce jour. Elle a reconnu le travail dur de l'agent responsable du Programme de la Pollution, M. Corbin, et son équipe pour le très dur travail accompli par le sous-programme, notamment l'appui au groupe de travail sur le développement du progrès SOCAR. Elle a conclu en déclarant que les États-Unis seraient heureux d'appuyer le processus pour mettre à jour le Plan d'Action stratégique.
82. Le délégué de la République dominicaine a félicité le Secrétariat de toutes les présentations faites, notant qu'elles reflétaient un grand nombre d'informations et de travail acharné. Il a exprimé sa gratitude pour ce qui a été partagé

comme preuve de dévouement par le Secrétariat et dans ce contexte, il a souligné que le plan de travail du sanctuaire Agoa continuait et les activités d'observation des baleines à la République Dominicaine, plus précisément dans la baie de Semana, comme un exemple de comment cela peut se faire de manière durable. Il a expliqué que celui-ci était devenu une activité génératrice de revenus et le pays avait bénéficié sur le plan national par moyen de la promotion du tourisme et par le biais de générer des actions de conservation à l'échelle communautaire et d'offrir des avantages économiques.

83. Le délégué des États-Unis a demandé une intervention qui pourrait servir à encourager la coopération entre les Parties. Elle a demandé s'il était possible de fournir un bref résumé des efforts des États-Unis à promouvoir la protection et le développement durable du milieu marin dans la région des Caraïbes pendant les deux années précédentes.
84. Le délégué des États-Unis, Mme Rona Rathod, a noté la présentation de leur rapport de la mise en œuvre de la Convention de Carthage. Elle a expliqué que dans l'exercice biennal précédent, les États-Unis avaient travaillé d'augmenter la capacité des AMP à s'adapter au changement climatique et également à résoudre les problèmes de la pollution, compte tenu en particulier de la vulnérabilité des PEID. Elle a rappelé son commentaire au SPAW COP9, que le gouvernement américain avait fourni des fonds à un projet AMP de l'Amérique Latine et des Caraïbes à l'appui de renforcement des capacités pour la planification, l'innovation, la formation et le pilotage des solutions de conformité réglementaire de technologie simple et peu-coûteuses pour des zones marines protégées près des côtes situées au Belize, à Honduras, à Panama et aux Bahamas et éventuellement pour d'autres pays. Elle a promis de partager les résultats de ce projet avec les Parties.
85. Mlle. Rathod a mis en évidence un projet en cours où les États-Unis avaient établi un partenariat avec le Programme d'environnement des Caraïbes pour financer des technologies de traitement des eaux usées innovantes et des solutions de gestion agricole pour réduire le ruissellement des éléments nutritifs dans le milieu marin à La Jamaïque et au Costa Rica. Également, on a fait mention des eaux Libres des Ordures et de l'Initiative, Nos Océans, de l'accueil de la Conférence de « Nos Océans » à Washington en septembre 2016 qui visait à inspirer et d'habiliter une nouvelle génération de dirigeants, d'entrepreneurs, de scientifiques et de la société civile afin d'identifier des solutions et prendre des mesures pour protéger et conserver notre océan et ses ressources. Elle a mentionné que les participants à la troisième Conférence de notre océan a annoncé plus de 136 nouvelles initiatives relatives à la conservation et la protection marine, évaluées à plus de \$ 5,24 milliards et se sont engagés à protéger presque 4 millions de kilomètres carrés de l'océan. Elle a souligné que jusqu'à présent, les trois conférences de Notre Océan avaient suscité des engagements d'une valeur de plus de \$ 9,2 milliards pour protéger nos océans et se sont engagés à protéger 9,9 millions de kilomètres carrés d'océan. Elle a remarqué qu'on attendait avec impatience à faire avancer ces engagements au cours des conférences en 2017, organisées par l'Union Européenne à Malte.
86. Mlle. Rathod a noté que les États-Unis et 5 Gyres a annoncé un programme de science citoyenne pour recueillir des données sur l'impact des microplastiques marines sur l'environnement et sur la santé humaine dans le but de stimuler des solutions innovantes pour réduire et prévenir le flux de déchets terrestres dans l'océan à Puerto Rico et dans la région des Caraïbes.
87. Elle a ajouté que les États-Unis avaient établi un partenariat avec la Fondation de l'Océan à deux projets dans la région : l'un pour soutenir l'atténuation du changement climatique par le biais de conservation et restauration des puits de carbone bleu tels que les mangroves et les herbiers marins ; et l'autre à fournir du matériel et de la formation à la surveillance de l'acidification de l'océan, comme le soutien au renforcement des capacités des scientifiques afin de suivre et de partager des données avec le réseau mondial d'observation de l'Acidification de l'océan (GOA-ON). Elle a déclaré qu'un atelier pour les participants d'Amérique latine et les Caraïbes aurait lieu dans l'automne de 2018.
88. En conclusion, Mme Rathod a signalé que les États-Unis avaient signé une série d'accords ayant un intérêt pour ces organes avec Cuba. Elle a indiqué que les États-Unis avaient signé des accords de coopération sur la préparation et la réponse aux déversements de pétrole et à la pollution dangereuse, sur la désignation des zones jumelles et protégées – marines et terrestres – afin de partager les meilleures pratiques dans la gestion de ces

- aires protégées, la prévision des cyclones, l'hydrographie et la géodésie et un document-cadre de coopération pour s'occuper de nos écosystèmes marins partagés, préserver la biodiversité et améliorer la sécurité maritime.
89. Le Président a remercié les Etats-Unis de ses efforts relatifs à la solidarité régionale et a déclaré que les Etats-Unis étaient la preuve qu'il existe un besoin de financement, soit au niveau bilatéral ou latéral, pour la protection de la mer des Caraïbes.
 90. Le délégué de la Colombie, Mme Jenny Bowie Wilches, a cherché à clarifier la présentation concernant le rapport du modèle de reportage de Carthagène qu'on avait reçu de cinq pays et a ajouté que les États sont responsables de faire et de soumettre leurs rapports.
 91. Mme Wilches a remercié le Président pour la récapitulation et a indiqué qu'il était impossible de fournir au secrétariat de nouvelles ressources pour la mise à jour de la stratégie et a indiqué que cela doit se faire d'une manière créative.
 92. L'agent de gestion de fonds (FMO), Monsieur Martin Okun, était invité à présenter sur l'exécution du budget du Secrétariat. Il a donné un aperçu des Fonds fiduciaire des Caraïbes (FFC) et des reçus des gouvernements en fonction des contributions approuvées pour 2010-2017.
 93. M. Okun a résumé les contributions entre 2012 et 2016 et a supplié la réunion d'examiner attentivement les chiffres tout en indiquant que la hausse en chiffres représentait des arriérés de contributions versées par des pays. Il a ajouté qu'on avait également examiné les dépenses, les recettes et les contributions du FFC et la baisse soutenue des contributions a été mise en évidence et que 2016 avait été la pire année. Il a expliqué les façons dans lesquelles le Secrétariat recherchait l'appui d'autres bailleurs de fonds (par exemple d'équipage du projet FEM CReW ; des États-Unis et de la France ; du PDNU/FEM projet CLME+ et du gouvernement Italien). Il a mentionné qu'on avait toujours besoin de recevoir les contributions de toutes les Parties.
 94. Il a fourni les renseignements de base du nouveau système d'administration – Umoja – et la raison derrière sa création pour assurer plus de responsabilité aux États membres. Il a parlé des défis de sa création, mais aussi les avantages qu'il offre et l'amélioration de l'efficacité. Il a rappelé aux pays membres que les décisions qu'on avait prises à la seizième IGM avaient établi qu'un fonds de roulement serait maintenu à 15% ainsi que les 13% des coûts de support du Programme (CSP) appliqués contre le FCT comme l'on avait énoncé dans le règlement financier de la Convention. M. Okun a proposé une augmentation de 10 % en promesses de dons.
 95. Compte tenu de la situation financière du Secrétariat, M. Okun a exhorté les États membres à soutenir le FFC par moyen de payer leurs engagements financiers à l'heure. Il a également exhorté les États membres à approuver la reclassification du poste de l'adjoint de l'équipe de G4.
 96. Le Président a remercié M. Okun pour sa présentation et il a reconnu les délégués qui ont cherché à présenter des observations, en demandant que les commentaires soient brefs afin de rattraper le temps perdu, compte tenu de l'ordre du jour.
 97. Le délégué du Cuba a exprimé le désir de présenter un nouvel point à aborder, étant entendu que ce serait le moment idéal basé sur le sujet en discussion.
 98. Le Président a répondu que la présentation pourrait être facilitée le lendemain. Il a noté que la réunion était déjà en mesure de discuter la stratégie et le nouveau plan d'action. Il a reconnu que les premières remarques avaient été déjà remises aux discussions du lendemain et qu'il faudrait une discussion substantielle sur la proposition d'une augmentation des contributions. Il a rappelé les différentes recommandations/et les discussions avancées sur la façon d'aborder les contributions étant alors informé que le délégué de Curaçao devait faire un départ anticipé et souhaitait donc être permis de faire une annonce.
 99. Le délégué de Curaçao a attiré l'attention des délégués à deux problèmes actuels. Tout d'abord, la question de la CAR/REMPEITC, elle a indiqué que le gouvernement de Curaçao tient à remercier le gouvernement des États-Unis pour son soutien et la mise à disposition d'un consultant et également le gouvernement de la France pour son soutien. Elle a déclaré qu'il n'y a actuellement qu'un seul consultant et souhaité que le soutien soit augmenté avec la création des postes permanents au CAR, notamment pour celui d'un directeur. Deuxièmement, elle a

informé la réunion que le gouvernement de Curaçao souhaitait accueillir les prochaines réunions intergouvernementales.

100. Le Président a remercié le délégué et le gouvernement de Curaçao pour leur engagement relatif au travail de la Convention et a exprimé sa gratitude pour leur soutien au CAR et l'offre d'accueillir les prochaines réunions intergouvernementales.
101. Des discussions se sont poursuivies concernant la déclaration de Cayenne proposée par le gouvernement français. Plusieurs délégations se préoccupaient du contenu de la déclaration, et un groupe de travail a été formé pour examiner la question et de faire une recommandation à la réunion.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2017-2018

102. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.7 sur le memorandum d'entente (ME) entre le gouvernement du Brésil et le Secrétariat.
103. Mlle. Inniss a commencé par expliquer que le cadre initial de la discussion entre le Secrétariat et le gouvernement brésilien a été dans le cadre du projet FEM CLME+. Elle a attiré l'attention des participants à la Décision VII paragraphe 2 de la seizième réunion intergouvernementale qui a prié le Secrétariat d'étudier les possibilités d'entrer dans un accord formel avec le gouvernement du Brésil concernant la collaboration mutuelle. Elle a également noté que l'Assemblée de l'environnement des Nations Unies par moyen de sa résolution 2/10, paragraphe 13 a prié les parties contractantes aux conventions existantes sur les mers régionales de « examiner la possibilité d'augmenter la couverture régionale de ces instruments, conformément au droit international ».
104. Elle a déclaré qu'en réponse à la demande, le Secrétariat avait engagé des discussions avec le gouvernement brésilien. Elle a indiqué que le Secrétariat avait effectué une visite officielle à Brasilia et s'était réuni avec les ministères du développement de la planification et de gestion, des affaires étrangères, de défense, de l'environnement, ainsi qu'avec des organismes chargés des ressources d'eau de la qualité de l'environnement, de la Conservation de la biodiversité, de l'Aquaculture et des pêches.
105. Le Président a invité les délégués à apporter des commentaires et des observations.
106. Le représentant du gouvernement brésilien, M. Vinicius Scofield Siquiera, a remercié le Secrétariat de l'avoir permis de participer comme observateur à la réunion intergouvernementale (IGM) et aux COP. Il a remercié également le coordinateur du projet FEM CLME+ de sa mission productive à Brasilia au début de l'année. Il a ajouté que l'Equipe entre-agence brésilienne avait appris beaucoup de choses des travaux de la Convention de Carthagène et ses protocoles ainsi que du Programme d'action stratégique CLME+ de 10 ans et du projet associé FEM et les a considérés comme des initiatives positives pour la conservation marine.
107. M. Scofield a reconnu qu'il y a des domaines d'intérêt mutuel qui pourraient bénéficier d'un cadre plus structuré quant au dialogue et quant à la coopération et par conséquent il a apprécié le travail de sensibilisation fait par le Secrétariat. Il a noté qu'on examinait les options de la façon d'encadrer plus d'interaction avec le Secrétariat du PEC, notamment grâce à un protocole d'entente possible.
108. Il a identifié un certain nombre de questions qui pourraient bénéficier de dialogue plus étroit et de coopération potentielle et il a mentionné qu'il y a déjà des dialogues relatifs aux possibilités de collaboration dans le projet FEM CLME+, le sous-projet de gestion basé sur des écosystèmes, l'approche écosystémique à la pêche et en vertu de la Convention de Carthagène et de ses protocoles. Il a conclu que le gouvernement avait identifié ces domaines de coopération éventuellement par le biais de formalisation d'un protocole d'entente.
109. Le représentant des États-Unis d'Amérique, Mme Rona Rathod, a remercié le gouvernement du Brésil de leur intervention et a ajouté qu'elle était heureuse de voir l'accomplissement d'une résolution UNEA concernant la coopération avec les pays en dehors du cadre de la Convention de Carthagène. Elle a ajouté qu'elle attendait

avec impatience la mise au point d'un tel mémorandum d'accord et que le gouvernement des États-Unis s'est réjoui de la coopération avec les bras ouverts à cet égard.

110. Le délégué de Cuba, M. Pedro Ruiz Hernández, a exprimé le soutien du gouvernement cubain pour la proposition du Brésil de coopération.
111. Concernant le partenariat envisagé avec le gouvernement brésilien, le Président, Monsieur Xavier Sticker, a remercié le Secrétariat de ses efforts d'être créatif quant à la recherche de partenariats ailleurs. Il a fait référence à la contribution opportune d'améliorer le Secrétariat, ce qui rend possible la continuation du programme. Il a ajouté qu'étant donné l'impulsion à la mise en œuvre de nouveaux projets, il espérait que le partenariat pourrait être approuvé lors de la réunion afin que le Secrétariat puisse poursuivre ses activités.
112. Monsieur Sticker a déclaré qu'il attendait avec impatience le développement d'une relation avec le gouvernement brésilien et a exprimé l'espoir de participation du gouvernement du Brésil à l'avenir à des ateliers et aux réunions au sujet de la Convention et qu'il poursuivra des échanges afin de maintenir une relation à long terme.
113. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.8 sur la stratégie de développement durable de PEC et les indicateurs de rendement (y compris la stratégie de mobilisation des ressources).
114. Mlle. Inniss a déclaré aux participants que, en 2015, le Bureau des Services de contrôle interne (OIOS) a effectué une vérification du PEC et a formulé des recommandations pour mettre à jour la stratégie et de développer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources (rapport 2015/083). Elle a ensuite présenté les recommandations de l'audit à l'examen par la réunion intergouvernementale d'arriver à des décisions liées à la mise à jour de la stratégie pour le Plan d'Action du PEC, qui a été adopté en 1990, et le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources. Elle a indiqué que les gouvernements des États membres pourraient envisager à incorporer une stratégie de mobilisation des ressources au sein de la stratégie de mise à jour afin de soutenir les objectifs stratégiques globaux. Tout en notant les observations précédentes par le délégué de la Colombie au sujet de l'implication de coût, elle a déclaré que l'attribution des ressources suffisantes seraient pertinentes et nécessaires pour développer des stratégies de consultation suffisante avec les gouvernements des États membres et parties prenantes de la région.
115. Elle a déclaré que les défis de la stratégie étaient qu'il n'existe aucun mécanisme spécifique en place pour surveiller la mise en œuvre, et qu'il n'intégrait pas les questions émergentes.
116. Mlle. Inniss a expliqué qu'en réponse à des recommandations de la vérification, le Secrétariat avait lancé la préparation des éléments qu'on pourrait inclure dans une telle stratégie actualisée. Elle a noté que les objectifs stratégiques de la stratégie pourraient comprendre : i) repositionnement du programme propre à l'environnement des Caraïbes comme organisation régionale principale du développement durable ; et ii) rationalisation des activités dans le cadre de trois programmes et Centres d'activités régionaux pour améliorer l'application et l'exécution du Plan d'Action et de la Convention de Carthagène et de ses protocoles. Elle a souligné qu'environ USD35 000 seraient nécessaires pour mettre à jour la stratégie.
117. Elle a indiqué que le Secrétariat a entamé l'élaboration d'un projet de la stratégie de mobilisation des ressources en raison du statut de la FFC. Elle a invité les délégués à envisager d'inclure des éléments tels que l'analyse des priorités actuelles du donateur et le développement durable et amélioration de la situation du fonds en fidéicommiss.
118. Elle a conclu en fournissant un calendrier préliminaire et un coût indicatif pour l'élaboration des stratégies. Il a été suggéré que les stratégies puissent être présentées à la prochaine réunion intergouvernementale pour approbation.
119. M. Xavier Sticker a noté que la stratégie de 1990 a été retardée trop loin comme une modalité pour le PEC d'exercer ses fonctions et a encouragé donc la séance à envisager la création d'une nouvelle stratégie.
120. M. Jose Mateo Félix du gouvernement de la République dominicaine a noté les efforts déployés par le Secrétariat et a fait remarquer que la stratégie devait être révisé. Toutefois, il a demandé des indications claires sur le

document et a dit qu'une discussion des besoins du Secrétariat était nécessaire car il n'était pas clair si le montant demandé serait suffisant. Il a également commenté qu'il serait utile d'avoir un résumé de la proposition à revoir et a souligné que bien qu'il fût important d'avoir la Stratégie, il y avait certains aspects qui nécessitaient plus de clarté.

121. Le délégué de la Colombie a déclaré qu'il était nécessaire d'actualiser la stratégie compte tenu des objectifs régionaux et internationaux actuels, tels que l'Agenda de 2030 pour le développement durable. Elle a réitéré les inquiétudes des implications budgétaires et a fait remarquer sur la nécessité d'avoir une copie du document afin de le revoir. Elle a remarqué qu'elle devrait inclure un diagnostic et une évaluation du Plan d'Action précédent.
122. Mlle. Lorna Inniss du Secrétariat a présenté ses excuses aux délégués pour l'annonce tardive du document et les a remerciés de leurs commentaires. Elle a mentionné qu'une évaluation du Plan d'Action précédent faisait partie de la consultation des travaux du document actualisé. Elle a noté que le budget prévoyait un atelier et que le travail serait fait pendant 3 à 4 mois. Elle a ajouté qu'on chercherait des fonds partout où c'était possible et que le Secrétariat n'était pas en mesure d'utiliser les fonds du programme du Fonds fidéicommis car il y avait trop peu de ceux-ci.
123. Mme Courtney Vail, représentant de Animal Welfare Institute, a remercié le Secrétariat pour la collaboration en cours avec le Secrétariat et pour accueillir des Organisations non-gouvernementales (ONG) de participer à ces réunions. Elle a également remercié le gouvernement français pour avoir accueilli la réunion. Elle a fait remarquer que comme un participant actif et de longue date dans les activités liées au Protocole SPAW, elle a entendu la demande sérieuse du Secrétariat et les agents de Programme du protocole pour du soutien et aussi des fonds. Elle a réaffirmé que l'état dangereusement bas du fonds du fidéicommis de la Caraïbe était un message régulier au cours des quelques dernières réunions.
124. Madame Vail a indiqué que l'Institut du bien-être des Animaux avait participé activement à la Convention depuis sa création et qu'il s'est engagé à leur aide continue. Elle a réaffirmé leur engagement à la réussite de la Convention et qu'elle a compris qu'une grande partie de ce succès dépendait du financement adéquat et donc on continuerait à promouvoir le bon travail de la Convention, le Secrétariat et ses programmes avec des collègues de l'ONG dans l'espoir et avec l'intention qu'on pourrait trouver des sources et des mécanismes nouveaux de financement pour soutenir le Fonds fiduciaire des Caraïbes (le FFC).
125. Elle a conclu qu'elle était au courant de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG) à l'extérieur de la région qui s'intéressaient à la réussite de la région des Caraïbes, mais elles n'étaient pas familières avec la Convention et ses protocoles et comment les fonds pourraient être acheminés plus généralement dans la région. Elle a souligné que, bien que le Secrétariat ait collaboré avec des ONG au passé, elle avait bon espoir qu'ils pourraient travailler ensemble pour identifier, canaliser et fusionner des ressources à court terme.
126. Le Président, Monsieur Sticker, a remercié Mme Vail de son observation et a noté que la mobilisation des ressources exige un certain art dans son exécution. Il a fait référence au soutien du développement d'une nouvelle version de la stratégie et a indiqué que celle-ci devrait être transparente et inclusive. Il a indiqué qu'il avait jugé comme un défi la question des ressources et a affirmé que le nouveau document serait un point fort de la Convention et donc il encourageait les parties à réaliser cet objectif. Il a ajouté qu'il n'aborderait pas la question du financement, mais se réjouissait de l'occasion de discuter plus tard la modalité pour la réalisation d'une nouvelle stratégie.
127. Le Président a résumé les points du débat et a mentionné que le processus pour l'élaboration d'une stratégie devrait être transparent. Il a conclu en déclarant que la stratégie serait un résultat important pour la prochaine réunion et a encouragé les parties de l'examiner.
128. Le Secrétariat a été invité par le Président de présenter un résumé de son plan de travail pour la période 2017-2018.
129. L'agent responsable du Programme de la Pollution, M. Christopher Corbin a présenté le projet du plan de travail et le budget pour la période 2017-2018 du sous-programme de la Pollution. Il a commencé avec un aperçu de sa présentation qui mettait l'accent sur les recommandations et les décisions du troisième LBS STAC et COP,

sur les priorités, les objectifs et les impacts, les projets, les activités et le budget.

130. M. Corbin a indiqué que les recommandations de STAC LBS comprenaient un agrément du plan de travail provisoire et le budget AMEP pour le biennal 2017-2018, la nécessité d'une ratification intensifiée du Protocole LBS, la nécessité de poursuivre les travaux du groupe de travail quant à la Surveillance et à l'Évaluation afin de compléter le rapport de l'état du milieu de la Convention (SOCAR) et il a approuvé les efforts dans le but de développer de nouveaux projets pour un financement éventuel du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
131. Il a continué avec un résumé des décisions LBS COP y compris les décisions qu'on avait demandées à la réunion intergouvernementale précédente. Celles-ci comprenaient des demandes à tous les gouvernements du Programme d'environnement des Caraïbes de : (1) fournir des données et des informations au Secrétariat en tant que des apports à SOCAR, pas plus tard que le 15 avril 2017 ; (2) indiquer un intérêt à rejoindre le groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et le sous-groupe des données, pas plus tard que le 30 mars 2017 ; (3) participer de manière active aux partenariats mondiaux et régionaux sur les déchets marins, les eaux usées et les éléments nutritifs et d'assister à la réunion intergouvernementale du GPA en Indonésie en octobre 2017.
132. Plusieurs autres points qui se rapportent au plan de travail proposé ont été soulignées, notamment l'importance de la collaboration avec d'autres Accords Multilatéral sur l'Environnement (AME) et avec des organisations régionales et internationales ; La pollution et la collaboration sur la biodiversité, l'engagement du secteur privé ; la mobilisation des ressources et de finaliser l'Accord de Pays Hôte avec le gouvernement cubain au sujet de l'accueil de LBS CAR CIMAB.
133. L'agent responsable du Programme de la Pollution a identifié les priorités du programme principal pour le plan de travail, y compris sur l'élaboration et de la mise en œuvre des projets du GE, la finalisation de la SOCAR, la poursuite du développement des plates-formes des Caraïbes sur les eaux usées, des éléments nutritifs et les déchets marins et d'améliorer la collaboration entre la Pollution et la biodiversité.
134. M. Corbin a poursuivi en décrivant certaines des activités spécifiques à mettre en œuvre dans les domaines de la Coordination des programmes et les projets financés par le FEM notamment FEM CReW, FEM CReW+, FEM IWeco et les projets du PNUD/FEM CLME+. Les autres domaines d'intérêt comprenaient la surveillance et l'évaluation environnementale, la gestion des déchets solides et marins et les Programmes d'Action nationaux pour la prévention de la pollution, y compris la gestion des éléments nutritifs.
135. M. Corbin a conclu sa présentation des principaux domaines du sous-programme en mettant en évidence les activités à venir, mis en œuvre par le biais du CAR pour les déversements de pétrole – REMPEITC-Caribe.
136. En conclusion, l'agent responsable du Programme de la Pollution a informé les délégués de certaines des principales réunions à venir relatifs aux océans et à la pollution et a terminé en fournissant un résumé du budget du programme.
137. Il a indiqué que par suite des contributions réduites au Fonds fidéicommissés de la Caraïbe, toutes les activités du programme ont été financées par moyen des fonds externes.
138. Suite à la présentation au sujet de la Pollution, M. Corbin, l'agent responsable du sous-programme CETA en l'absence d'un agent responsable de Programme dédié pour CETA, a poursuivi avec un aperçu des activités proposées pour CETA. Il a tout d'abord rappelé le manque de personnel dédié du sous-programme et le besoin de mettre à niveau le poste d'adjoint de l'équipe CETA de G4 à G5 pour être cohérent avec les autres Assistants de Programme. Il a continué en reconnaissant l'appui important provenant des partenaires, des projets du FEM et le programme de l'environnement des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Amérique latine et la Caraïbe et le bureau sous-régional des Caraïbes qui ont tous soutenu les efforts de promotion et de sensibilisation du Secrétariat.
139. Malgré le manque d'allocation de fonds pour les activités de CETA au sein du budget, M. Corbin a souligné que le programme continuerait à travailler pour mettre au point une stratégie de communication, d'améliorer l'utilisation des médias sociaux, de développer du matériel promotionnel supplémentaire et des produits de communication, dans les trois langues et de continuer à renforcer l'engagement avec les points focaux.

140. Il a terminé en encourageant tous les points de contact de devenir plus actifs aux travaux du Programme de l'environnement des Caraïbes et par la mise en lumière des impacts des travaux du Secrétariat aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.
141. Le Président a remercié M. Corbin de ses présentations.
142. Le délégué de la France a demandé qu'une correction soit apportée à la note 4, page 45 du projet du plan du travail et du Budget pour refléter correctement que les fonds pour la « meilleure Initiative » étaient d'origine de l'Union européenne et pas de l'IUCN.
143. Le représentant du Guatemala, M. Mario Diaz Anzueto, a félicité Mlle. Lorna Inniss de son nouveau poste de coordonnatrice et a remercié M. Corbin de ses présentations. Il a souligné que les projets ont été une bonne occasion pour les gouvernements de se connecter avec les travaux du PEC. Il a souligné que le gouvernement guatémaltèque a activement participé aux projets du FEM CReW et du FEM CLME+ et a reçu beaucoup de soutien du Secrétariat. Il a remarqué que selon l'expérience acquise des projets, ils pouvaient travailler sur le projet du récif méso-américain et à renforcer les capacités au sein de son pays. Il a ajouté que, bien que le Guatemala n'ait pas encore ratifié le Protocole LBS, ils étaient en mesure d'apporter des améliorations pertinentes grâce à ces projets.
144. M. Diaz Anzueto a demandé au Secrétariat de faire une demande d'allocation des Fonds de l'environnement mondial (FEM) avant que les pays se soient engagés à d'autres efforts dans la région. Il a mentionné que c'était la raison pour laquelle que le pays n'a pas pu participer à certaines initiatives. Il a souligné qu'il est important de faire des engagements préliminaires de façon qu'on pourrait mettre à côté des fonds prévus pour les activités du secrétariat.
145. Le délégué de la Barbade, M. Anthony Headley, a demandé des éclaircissements quant au budget. Il a souligné que le total des budgets de SPAW et d'AMEP ne correspondait pas à la somme d'argent sur la table consolidée et a demandé au Secrétariat de clarifier ce point afin de comprendre la question de savoir si les chiffres étaient basés sur la contribution actuelle et pas sur celle qui a été proposée.
146. L'agent responsable de gestion des fonds, M. Okun, a précisé que ces chiffres correspondaient à l'exercice biennal et que les chiffres du bureau de la finance sont les plus précis. Il a déclaré que les estimations ont été faites basées sur le montant qui était disponible. M. Corbin a indiqué que les chiffres seraient être réglés selon les fonds reçus par le Secrétariat. Le délégué de la Barbade a prié le Secrétariat de présenter les montants annuels afin qu'il soit plus facile de voir la ventilation projetée ce qui le rend plus facile à analyser. Il a demandé qu'on fournit l'analyse des deux années avant que la réunion ait pris une décision.
147. M. Corbin a reconnu et a remercié M. Headley du gouvernement de la Barbade pour ses observations et a affirmé que les chiffres seraient alignés avec le budget du Secrétariat.
148. M. Debels, coordonnateur du projet du PNUD/FEM CLME+ projet, a répondu favorablement à la demande de M. Corbin dans sa présentation du plan de travail en ce qui concerne la stratégie pour le plan de financement durable. Il a souligné qu'il importait d'examiner comment les activités pourraient être durablement financées et a informé qu'il était disposé à rencontrer le Secrétariat pour voir comment les fonds pourraient être regroupés permettant à la région de s'avancer conjointement.
149. Le Président, Monsieur Xavier Sticker, a remarqué que le programme peut être maintenu si des fonds sont disponibles. Il a ajouté qu'il était important d'obtenir des informations des Points Focaux ainsi que les rapports des pays en ce qui concerne l'état de la mise en œuvre de la Convention dans leurs pays. Il a suggéré qu'une décision soit prise afin d'assurer que la livraison de la SOCAR est obligatoire et que le soutien politique soit reçu dans ce but. Quant à la proposition d'augmenter la limite des coûts, il a ajouté que les pays devraient envisager les besoins de financement du Secrétariat, comme le budget souhaitait davantage de fonds pour assurer son fonctionnement efficace.
150. Le Président, Monsieur Xavier Sticker, a remarqué que le programme peut être maintenu si des fonds sont disponibles. Il a ajouté qu'il était important d'obtenir des informations des Points Focaux ainsi que les rapports

des pays en ce qui concerne l'état de la mise en œuvre de la Convention dans leurs pays. Il a suggéré qu'une décision soit prise afin d'assurer que la livraison de la SOCAR est obligatoire et que le soutien politique soit reçu dans ce but. Quant à la proposition d'augmenter la limite des coûts, il a ajouté que les pays devraient envisager les besoins de financement du Secrétariat, comme le budget souhaitait davantage de fonds pour assurer son fonctionnement efficace.

151. Mlle. Marlen Perez Hernández du CAR CIMAB a remercié M. Corbin pour son excellente présentation ainsi que les projets du FEM pour leur soutien financier aux pays. Elle a remarqué que le CAR CIMAB demeure résolu à collaborer avec le sous-programme AMEP et serait prêt à aider avec les traductions, bien que pas professionnellement et surtout compte tenu de la disponibilité limitée des fonds. Elle a noté qu'il était important de communiquer et de collaborer à des activités et que CAR CIMAB s'est engagé à fournir une assistance si nécessaire.
152. Le délégué de Curaçao a demandé s'il était convenable de stimuler un débat sur CAR REMPEITC.
153. Le délégué de Curaçao a réitéré leur engagement envers le PEC et à soutenir le CAR, notant qu'ils financeraient maintenant un directeur dédié et encore une fois a demandé aux Parties de soutenir le CAR en fournissant des consultants et du personnel.
154. Le Président a remercié le gouvernement de Curaçao pour leur déclaration et leur importante contribution.
155. Le délégué des États-Unis, Mme Rona Rathod, a remercié le représentant de Curaçao pour sa déclaration et de son offre de continuer à soutenir et à renforcer le soutien aux CAR/REMPEITC. Elle a déclaré que le gouvernement des États-Unis a toujours été heureux d'appuyer l'ACFC et espère pouvoir continuer la représentation. Elle a demandé aux parties de prendre note des travaux de l'ACFC et a commenté que l'ACFC a été soutenu par les États-Unis depuis plus de deux ans par moyen du détachement d'un gardien de la Garde Côte. Elle a demandé que les parties devraient examiner l'augmentation de leurs investissements financiers ou en nature par la mise à disposition des spécialistes de la discipline.
156. Ms Rathod a également commenté au nom de M. Keith Donohue – l'agent détaché auprès de la Garde Côte des États-Unis, notant qu'il avait beaucoup de responsabilités et le Centre pourrait être soutenu par un autre expert. Elle a souligné qu'il s'agissait d'un souci urgent et que le gouvernement des États-Unis devrait évaluer le détachement de M. Donohue et envisagerait sa retraite du CAR en mai 2017. Elle a ajouté que, sans un deuxième consultant, il était probable que les services de M. Donohue devraient être retirés du Centre. Elle a donc encouragé les délégués à identifier un consultant de leurs pays.
157. Le Président, Monsieur Stickler, a félicité le gouvernement de Curaçao de leur intention de fournir du soutien supplémentaire pour le Centre. Il a indiqué qu'il espérait que la bonne volonté des parties permettrait pour un support additionnel au Centre puisqu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la pollution et les déversements de pétrole provenant des navires. Quant à la solution du problème du CAR/REMPEITC, il a répété qu'il s'agissait du personnel spécialisé qu'on devait attacher au Centre tout en réduisant les défis relatifs au financement du Fonds fidéicommissé de la Caraïbe, une solution qui contribuerait à réduire les contributions non acquittées.
158. M. Darryl Banjoo, du CAR IMA, a remercié le gouvernement de la France d'avoir accueilli la réunion et M. Corbin pour sa présentation. Il a fait remarquer l'importance de faire des évaluations intégrées comme CLME+ qui lie l'habitat et la pollution. Il a noté qu'une importance particulière devrait être accordée aux grands ensembles de données en utilisant tels que ceux qui concernent les déversements de pétrole pour faire un rapport plus détaillé du SOCAR. Il a souligné qu'il importait de prendre en compte des risques prioritaires, tels que les déversements d'hydrocarbures qui, sans une évaluation dans la région ne pourraient pas être liés avec les impacts sur la santé humaine. Il a résumé, donc, qu'il devrait y avoir d'examen pour une approche plus intégrée, prise en ce qui concerne les protocoles.
159. M. Antonio Villalobos du CAR CIMAB a remercié le gouvernement français, le Secrétariat et les parties pour la procédure de la réunion. Il a noté l'engagement du CAR à poursuivre la collaboration avec le Secrétariat et a informé les participants qu'on augmenterait sa collaboration si possible. Il a conclu que le CAR continuerait la recherche de financement au niveau national afin de contribuer davantage à la réalisation du Plan d'Action des

Caraïbes.

160. M. Corbin a remercié le gouvernement de Curaçao pour son engagement continu à accueillir CAR/REMPEITC. Il a mentionné que le CAR a étendu ses travaux pour faire plus en ce qui concerne d'autres domaines tels que l'eau de lestage. Il a salué l'action de l'administration et a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner le support technique. Il a remercié, aussi, le gouvernement des États-Unis pour leur soutien continu et a ajouté qu'étant donné le calendrier étroit pour déterminer l'état de l'appui de CAR/REMPEITC, il souhaitait avoir un plan pour soutenir le travail du centre ou pour toutes considérations par contractantes pour trouver le bon expert.
161. M. Corbin a remercié les Centres d'activité régionaux (CAR) CIMAB et IMA pour leur soutien continu et a remarqué que leurs commentaires ont encouragé le Secrétariat à entreprendre plus de collaboration entre les sous-programmes responsables pour les protocoles du LBS et du SPAW et de la nécessité d'élargir de la collaboration au niveau régional.
162. Mme Monica Borobia Hill, Consultant au SPAW, a présenté le projet préliminaire du « plan de travail et du Budget pour les aires spécialement protégées du sous-programme de la faune (SPAW) et pour l'exercice biennal 2017-2018 ». Elle a noté qu'on l'avait présenté à la septième réunion précédente du Comité Consultatif scientifique et technique (STAC) et la neuvième Conférence des Parties (COP9) du Protocole SPAW et il a été approuvé par la SPAW COP9 avec quelques modifications mineures et l'approbation finale de son budget était nécessaire par le dix-septième réunion.
163. Elle a observé que les principaux éléments du programme du sous-programme SPAW resteraient les mêmes que pendant le biennal précédent, mais de nouveaux éléments ont été introduits tels que : les indicateurs de suivi de l'état du milieu marin en ligne avec le Processus des indicateurs du Programme de la Mer régionale du PNUE ; des liens et le rapport entre les Articles du Protocole SPAW et les programmes de l'UNEP et l'annexe I, qui identifie les liens avec les objectifs de développement durable, la Voie SAMOA et l'UNEA-2.
164. Elle a également souligné que les fonds ont été attribués en grande partie de deux 2 grands projets - le projet de gestion basé sur l'écosystème et financé par le gouvernement italien et le projet du PNUD/FEM CLME+ et sa mise en œuvre conjointe par le biais des sous-programmes l'AMEP et SPAW. Elle a remarqué que le Fonds en fiducie de la Caraïbe ne pouvait pas supporter des allocations pour des activités du programme durant l'exercice biennal 2017-2018.
165. Concernant la coordination des programmes, Mme Hill a indiqué que le travail serait dirigé par un agent de Programme, qui fait actuellement l'objet de recrutement et un Assistant de Programme au bureau de UCR/CAR. Elle a souligné que d'aide supplémentaire serait également assurée par le SPAW en Guadeloupe par le biais de trois fonctionnaires à plein temps entièrement financés par le gouvernement français et trois employés à temps partiel, en partie financés par les ressources du projet.
166. Mme Hill a déclaré que la coordination du programme mettrait l'accent sur le développement des synergies avec les initiatives et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) pertinents. Elle a ajouté que le Secrétariat procéderait à la mise en œuvre des deux protocoles d'accord, récemment finalisés, de la coopération avec la Commission baleinière internationale (CBI) et la Commission de mer des Sargasses.
167. Concernant le renforcement des zones protégées, elle a souligné que les zones marines protégées continueraient à bénéficier d'une attention toute particulière à travers CaMPAM avec l'aide d'un coordonnateur (Consultant) et le SPAW. Elle a en outre expliqué que les activités de renforcement des capacités, telles que celles du programme de formation des formateurs (ToT) continueraient à être mis à jour pour répondre aux besoins prioritaires et les recommandations du rapport d'évaluation de 15 ans de la CaMPAM. Elle a ajouté que le programme de microfinancement est également prévu de continuer à fournir une assistance technique directe aux besoins des AMP besoin et qu'à travers les projets mentionnés ci-dessus la mise à jour de la base de données régionale AMP continuerait ainsi qu'il y aurait des améliorations à ses applications aux pays.
168. Mme Hill a remarqué que selon les décisions de la COP9, le Secrétariat continuerait à appuyer les Parties avec la désignation de zones protégées en vertu du Protocole SPAW et d'améliorer le programme de coopération dans ces domaines. Elle a indiqué qu'il y a maintenant un total de 32 zones protégées après le processus de

validation de Cayos de San Felipe à Cuba par COP9 SPAW. Elle a remarqué qu'avec l'approbation de la COP9 SPAW pour le format volontaire pour le dépôt des dérogations à l'Article 11, paragraphe 2, du protocole, le Secrétariat et le groupe de travail examineraient des mécanismes de suivi de leur mise en œuvre. Elle a noté que le groupe de travail sur les espèces poursuivrait ses travaux pour élaborer des lignes directrices pour la présentation des espèces, avec des instructions précises fournies par la COP9 pour son travail au cours de l'exercice biennal. Des Parties ont été invitées à participer activement à des groupes de travail mis en place en vertu du protocole.

169. Mme Hill a souligné que les activités de conservation des mammifères marins continueraient à être fondées sur les priorités du Plan d'Action régional des mammifères marins. Elle a souligné que des activités prévues comprenaient : (i) l'amélioration de la sensibilisation et d'atténuer les effets des collisions des navires et des enchevêtrements dans les filets de pêche (suivi aux ateliers avec IWC), (ii) de la mise en réseau entre les sites, de l'éducation et de sensibilisation ; (iii) de l'appui à l'observation durable des mammifères marins dans la région ; (iv) la collaboration avec l'initiative de l'Agoo et le projet CariMAM dans le but de soutenir des mammifères marins, les réseaux de zones marines protégées, les sanctuaires jumelés et campagne de biopsie pour identifier les niveaux de contaminants (pesticides, PCB, HAP) dans les mammifères marins.
170. En ce qui concerne les tortues de mer, elle a souligné que la collaboration continuera avec WIDECASST à développer et/ou de finaliser, mais aussi d'appliquer des plans de redressement national (des STRAP).
171. Étant donné que l'an 2018 a été désigné comme l'année internationale du récif, les gouvernements ont été encouragés à participer activement et à soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre des activités à cet égard, y compris aux efforts de collecte de fonds. Mme Hill a remarqué qu'on mettrait l'accent sur : (i) le Réseau Mondial de Surveillance des récifs coralliens (GCRMN), en facilitant l'adoption des lignes directrices de surveillance biophysique entre des pays ; (ii) l'amélioration de la réponse de la coordination à l'afflux de Sargassum ; (iii) des liens de partenariat aux récifs coralliens de l' Environnement des mers régionales des Nations Unies qui favorisent des services de l'écosystème des récifs coralliens et l'économie bleue et (iv) le projet BEST pour les territoires de l'Union Européenne (UE) via le CAR SPAW.
172. Mme Hill amis l'accent sur une composante majeure de l'exercice biennal qui comprenait la coordination et le développement des activités en réponse au Programme d'actions stratégiques (PAS) au titre du FEM CLME + projet. Elle a informé la réunion que les activités seraient axées sur le renforcement de la coordination entre les sous-programmes de l'AMEP et de SPAW et de collaboration avec et parmi les autres projets et les initiatives qui avaient de la pertinence à PAS, dans le but de promouvoir des approches intégrées et de la gouvernance améliorée. Elle a déclaré qu'un Plan d'Action et une stratégie pour la restauration, la protection et la valorisation des habitats marins clés constitueraient une des principales activités de SPAW sous la CLME+. Elle a déclaré qu'au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat étudierait l'élaboration d'un projet visant à soutenir la conservation des mangroves, grâce à l'amélioration des connaissances de leur statut et de soutenir les activités de surveillance dans les pays.
173. Les gouvernements se sont réjouis de l'intérêt manifesté par le Royaume des pays-bas d'accueillir les réunions de SPAW STAC8 et de SPAW COP10 à Curaçao en 2019.
174. Le Président a remercié Mme Hill de son exposé du sous-programme et a donné la parole aux participants pour d'autres commentaires.
175. Le délégué des États-Unis a remercié le Secrétariat, Mme Hill et en particulier, la responsable sortante du Programme SPAW, Mme Vanzella-Khouri pour tout le travail qui avait été accompli et a déclaré que les États-Unis attendaient avec impatience de la collaboration continue avec la Convention. Elle a remarqué qu'au cours des deux dernières Conférences des Parties SPAW, de nouvelles espèces avaient été mis sur la liste, un fait qui devrait être considéré comme une grande réussite, et a demandé qu'on met l'accent sur la protection de ces espèces nouvellement cotées tout en gardant à l'esprit qu'au fil du temps, de plusieurs nouvelles espèces auraient besoin d'être ajoutés aux Annexes du Protocole SPAW. En conclusion, elle a exprimé une demande finale concernant le Document des Dérogations du Format SPAW lequel, selon sa compréhension, avait été modifié depuis les dernières interventions à la STAC6. Comme elle n'était pas en mesure de consulter en ligne,

- elle a sollicité l'aide du Secrétariat afin de pouvoir accéder au document au profit d'une étude plus approfondie.
176. Mme Sandrine Pivard, directeur du SPAW a exprimé le désir de faire un petit rajout à la présentation de Mme Hill en ce qui concerne le plan de travail SPAW et le domaine d'activité des écosystèmes, en notant qu'il s'en remettrait en grande partie sur la capacité d'identifier de nouvelles possibilités de financement. Elle a déclaré qu'il y a actuellement de grands espoirs d'accéder à un certain financement provenant d'autres États avec un accent supplémentaire sur les récifs coralliens, compte tenu de l'année internationale de la Barrière de corail en vertu de l'Initiative de récifs coralliens, en remettant l'accent sur le programme de coopération.
 177. Le Président a remercié les délégués de leurs interventions et croyait qu'ils joueraient tous un rôle dans l'exécution de la stratégie du plan d'action. Il a invité le Secrétariat à poursuivre l'ordre du jour pour le budget relatif aux frais de gestion.
 178. Au nom du Secrétariat, l'agent responsable de la gestion des fonds Martin Okun, a rappelé les présentations de la journée précédente au sujet du budget du Secrétariat et a remercié tous les pays qui soutiennent les activités régionales de la Convention et a également remercié les gouvernements des Etats-Unis et de l'Italie de leur soutien aux sous-programmes LBS et au SPAW. Il a également remercié le Secrétariat du FEM d'avoir financé les projets CReW et IWEco.
 179. M. Okun a rappelé aux pays qui n'avaient pas encore soumis des livrables du projet CReW car ils arrivaient à la fermeture du projet. Il a rappelé la référence antérieure au projet du FEM CREW+ par le Programme d'AMEP en stipulant que de nouvelles découvertes seront maintenant accessibles à cet égard.
 180. M. Okun a présenté le budget global du FCT qu'il a révélé d'être très limité. Il a ensuite fourni une ventilation budgétaire et ses impacts pour le Secrétariat. Il a imploré les pays avec des montants impayés d'effectuer leurs paiements ou de contacter le Secrétariat pour faire les arrangements pour les paiements en expliquant que le budget global était insuffisant pour couvrir les coûts totaux.
 181. M. Okun a conclu son rapport en abordant les coûts administratifs de personnel et les coûts supplémentaires et les différences pour l'exercice biennal suivant et a demandé que les pays considèrent une augmentation de 10% aux contributions.
 182. À la fin de la présentation, le Président a donné la parole aux participants pour d'autres remarques.
 183. Le délégué de Cuba a remercié le Président et a exprimé le souhait d'aborder les vues générales de Cuba sur la demande d'augmenter leurs contributions. Il a souligné que Cuba n'avait pas pu participer à des IGM précédentes en raison de leur défaut de paiement des contributions et a rappelé la décision prise par le Secrétariat de ne pas financer la participation de Cuba à cause des montants impayés. Il a rappelé que ceci était l'origine d'une lettre de protestation du gouvernement cubain et a exprimé l'intention de Cuba à participer davantage auprès du Secrétariat. Le délégué a expliqué que c'était la vue de Cuba qu'elle ne jugeait pas sa position actuelle comme une dette, si la contribution au Secrétariat était volontaire et par conséquent n'était pas d'accord avec les mesures de punition pour ceux qui n'avaient pas payé leurs cotisations.
 184. Il a dit qu'au présent Cuba faisait des contributions volontaires en nature et n'était pas d'accord avec le montant de la contribution établie pour son pays ou avec l'augmentation proposée. Il a dit que le Cuba ne comprenait pas comment les cotisations au Secrétariat ont été calculées et a remarqué que son pays se classait au troisième rang pour ce qui est de la contribution de toutes les Parties contractantes. À ce titre, le délégué a recommandé que l'on examine les apports en nature en notant la contribution financière importante de Cuba par le biais du CAR qu'il a affirmé n'avait pas été considéré par le Secrétariat. Il a affirmé le désir d'être clair en déclarant qu'afin que Cuba pouvait faire des paiements et avoir un lien avec les activités relatif à la participation à des réunions tel qu'on avait décidé à la dernière réunion, il a demandé que les contributions volontaires de Cuba soient réexaminées. Il a souligné que la contribution financière et recommandée de Cuba au Secrétariat est actuellement beaucoup plus élevée que sa contribution aux autres conventions internationales. Il a affirmé que Cuba serait disposé à mener des négociations avec le Secrétariat afin que ses contributions volontaires puissent être reconsidérées et que le Cuba serait reconnaissant si deux documents déjà envoyés au Secrétariat pourraient figurer dans le rapport de la reunion.

185. Le délégué du Guatemala a remercié le Secrétariat au sujet du soutien reçu au dernier IGM en Colombie et a reconnu l'approche du Secrétariat au Guatemala à cause de la dette de son pays, qui était une des plus élevées. Il a rappelé le dialogue avec le dernier coordinateur du Secrétariat M. Nelson Andrade Colmenares, qui avait rendu visite au ministre compétent qui à l'époque (janvier 2015) et avant la Conférence des parties, avait promis de soutenir le Fonds du fidéicommis et avait reconnu la dette du Guatemala. Le délégué a noté qu'en mars 2015, son pays avait fait un dépôt de USD66, 000, ce qui indiquerait une expression d'intérêt à régler cette dette, telle qu'elle reflète plus de 44% du règlement du paiement. Il a souligné qu'il était donc déçu que le Guatemala avait reçu une lettre du Secrétariat appelant l'attention au solde de la dette, ne tenant pas compte de ce paiement.
186. Suite à ce rapport-ci, il a noté que le Guatemala est un petit pays, et que ce paiement représentait beaucoup d'argent d'avoir été ignoré par le Secrétariat. Dans ce contexte, il a déclaré qu'un acte avait été rédigé afin d'exprimer l'intention du Guatemala d'effectuer un autre paiement pour cette année (USD98 000) alors qu'ils tentaient de combler l'écart financier avec le Secrétariat, qui devrait également être pris en considération. Il a rappelé qu'au nom de son gouvernement, la lettre qui est provenue du Secrétariat était considérée comme décevante car elle témoignait du fait que le Secrétariat n'avait pas examiné le paiement déjà effectué.
187. En terminant, le délégué a souligné que le Guatemala souhaitait avoir reconnus ses efforts et a réaffirmé l'engagement du gouvernement du Guatemala à la Convention. Il a réitéré que la lettre officielle que le Guatemala allait envoyer au Secrétariat était prête et il avait l'intention de bientôt apporter de bonnes nouvelles dans les prochains mois de la volonté du pays pour combler cet écart financier. Il a ajouté que ce processus avait été retardé en raison de problèmes administratifs et que l'on envisageait poursuivre avec la collaboration dans le cadre de partenariats des projets et d'autres activités par l'intermédiaire du Secrétariat.
188. Le Président a félicité le Guatemala de ses efforts et d'avoir pris la responsabilité pour couvrir ses retards de paiement.
189. Mlle. Inness, au nom du Secrétariat, a offert des excuses publiques au Guatemala tout en assumant la responsabilité entière des éventuelles erreurs commises. Elle a demandé que les pays prennent en compte les lacunes administratives du Secrétariat ainsi que de nombreux changements dans le personnel, puisqu'on faisait des efforts pour apporter des fonds supplémentaires au FFC. Elle a attiré l'attention à la transition à Umoja, qui avait entraîné la perte des chiffres pendant un certain moment, mais a reconnu que celles-ci ont été progressivement récupérés. En outre, elle a souligné les nombreux changements de personnel au sein du Secrétariat, un fait qui aurait pu contribuer davantage à cette omission, et qu'elle a promis de travailler là-dessus au profit des Parties contractantes.
190. Le délégué de la Barbade a remercié le Secrétariat pour les trois exposés sur le plan du travail et du budget et compte tenu du travail effectué au cours de l'exercice biennal, a estimé que celui-ci avait fourni un service extrêmement précieux à la Caraïbe compte tenu du manque des ressources. Concernant la question de l'augmentation proposée, il a reconnu que bien que la Barbade ait appuyé les travaux du Secrétariat par le CTF et ait reconnu qu'on « fallait avoir de l'argent pour faire de l'argent », son gouvernement n'était pas en mesure de soutenir une augmentation en ce moment. Toutefois, il a promis de s'efforcer de respecter toutes les obligations au nom de son gouvernement.
191. Le représentant du Costa Rica a remercié le gouvernement français et le Secrétariat de tous leurs efforts de rendre possible la réunion. Elle a appuyé la position de la Barbade et a indiqué que son gouvernement se souciait de l'augmentation, et en plus, si l'on augmentait les cotisations en effet, cela pourrait entraîner plus de paiements tardifs. Elle croyait que les pays qui déjà contribuaient à temps pourraient souffrir maintenant. Elle a recommandé que le Secrétariat y réfléchisse et le reconsidère en mettant l'accent sur la garantie de paiements des pays avec des arriérés de contributions et que ceux-ci soient encouragés à effectuer ces paiements qui pourraient mieux compenser le déficit. Le délégué a mis en garde une fois de plus le Secrétariat d'être prudent avec cette considération, et c'était sa recommandation de mettre l'accent sur ceux qui avaient des arriérés de montants pour éviter d'affecter négativement ceux qui effectuaient des paiements à temps.
192. Le délégué de la République dominicaine, a remercié le Président, en notant que comme les délégués précédents, c'était un peu complexe d'accepter, ou de discuter une augmentation de cette contribution. Il a dit

qu'il croyait que les engagements déjà obtenus des contributions existantes devraient être reconnus, et l'on devrait mettre l'accent sur ceux qui ne respectaient pas leurs contributions. Il a fait référence à une lettre de son gouvernement, preuve de leur volonté de respecter son obligation de paiement et de sa contribution et ce faisant, était conscient de la quantité du travail que le Secrétariat devait effectuer. Toutefois, il a ajouté que le Secrétariat doit noter que nombreux pays doivent se contenter de leur montant d'obligation/de contribution actuel et toute demande d'une augmentation de contribution poserait donc une difficulté.

193. Le Président a reconnu les commentaires tout en notant et en convenant l'importance du travail du Secrétariat, et qu'il était important de reconnaître les responsabilités collectives pour les contributions qui ont permis au Secrétariat de réaliser des travaux dans la région. Il a noté que le Secrétariat se confrontait à un défi quand les pays ne payaient pas, mais qu'il comprenait pourquoi les pays qui ont déjà respecté leurs paiements se méfiaient de cette proposition d'augmentation. Par conséquent, il s'accordait avec les points de vue des observations déjà formulées sur l'augmentation du montant des contributions. Malgré cela, il a commenté que ce déficit était une question qui devait être abordé et il soutenait les observations du Costa Rica pour aborder la question des arriérés de paiement. Il a supplié aux Parties de réfléchir collectivement afin que la réunion puisse trouver des solutions à ce sujet. Le Président a encouragé les Parties à exprimer les difficultés qu'ils avaient à faire leurs paiements et croyait qu'il était important pour les pays de rester en contact avec le Secrétariat relatif à ce problème afin qu'on puisse s'efforcer de régler les sommes dues.
194. Le délégué de Cuba a déclaré qu'il souhaitait confirmer l'intention de son gouvernement de travailler avec la Convention, en notant qu'il avait toujours été disposé à apporter une contribution et de travailler aux côtés de la Convention et de ses protocoles, étant donné qu'elle était un des instruments les plus importants de la surveillance et de la gestion des milieux marins et côtiers dans la région. Il a répété que contrairement à d'autres pays de la région, Cuba ne reconnaît pas « une dette », comme les contributions étaient volontaires et était prêt à accueillir le Secrétariat de visiter le Cuba pour encore discuter la question. Le délégué a soutenu que le montant de la contribution était quelque chose que Cuba ne pouvait pas reconnaître comme État, le montant étant au-delà de ce que le Cuba pourrait se permettre. Il a rappelé que Cuba est resté ouvert à apporter des contributions en nature, notant qu'au delà des paiements monétaires reconnus par la Conférence des parties, le Secrétariat doit réaliser que les paiements pourraient être reconnus par d'autres moyens par le biais de contributions par exemple le CAR.
195. Le Président a accepté et a noté que la question des arriérés de paiement était un élément important du débat, et il était donc important d'avoir une attitude positive avec la nécessité pour le Secrétariat et les Parties d'examiner la meilleure voie à suivre. Il a souligné l'importance de tenir compte de tous les besoins de la Convention et espérait qu'à travers le dialogue bilatéral il serait possible d'identifier les moyens différents des contributions financières - par exemple, par moyen de contributions en nature. A son avis un échange créateur et positif serait utile et rendrait facile les options de s'acquitter des sommes impayées et des paiements tardifs.
196. Le délégué de la Colombie a remercié le Président et a exprimé le souhait de formuler trois remarques : 1) elle pensait qu'il était important d'avoir un processus permanent d'aborder la question des paiements tardifs et a utilisé l'exemple de la Colombie, selon lequel le budget annuel avait été généré depuis longtemps avant la fin de l'année pour déterminer les contributions et par conséquent, si les plans de consacrer des ressources étaient présentés après cette période, puis cela créerait un problème avec le budget ; 2) elle a souligné qu'il importait d'examiner les différentes options pour les contributions de pays comme le Cuba, qui ne reconnaît pas juridiquement les scénarios d'endettement comme celui-ci qui crée un problème pour le budget global, comme on travaillerait avec un chiffre qui n'existait pas en réalité seulement en théorie ; 3) elle a conclu que la Colombie reconnaît que son pouvoir d'achat s'est réduit en effet au cours des années, mais leur gouvernement n'était pas en mesure de soutenir une augmentation et serait heureux de déterminer comment ses paiements tardifs pourraient être résolus.

197. Le représentant des Bahamas a reconnu et a remercié le Secrétariat pour les présentations très instructifs. Elle a en outre reconnu les efforts du Secrétariat, mais aussi comme d'autres délégués, elle a affirmé que les Bahamas n'étaient pas en mesure de se permettre une augmentation et a noté les efforts continus pour déterminer si les Bahamas avaient des montants impayés. À ce titre, elle souhaitait indiquer une intention continue des Bahamas de collaborer avec le Secrétariat sur les activités au cours de l'exercice biennal.
198. Le Président a reconnu ces commentaires et a réitéré la nécessité de déterminer un moyen de réduire l'écart pour les pays ayant un déficit et a invité le Secrétariat à formuler des observations.
199. Mlle. Inniss, au nom du Secrétariat, a remercié le Président et les pays qui ont pris la parole. Elle a reconnu le travail des agents du Programme en notant que dans leur présentation, les contributions du FFC avaient été utilisées pour réduire l'endettement des pays relatif aux activités dans les différents domaines d'activité, et de grands projets d'investissement revenaient aux Parties contractantes. Elle a utilisé l'exemple de la Jamaïque qui a récemment ratifié le protocole LBS tout en soulignant les avantages de la ratification en référant les avantages que la Jamaïque a obtenus par le projet IWECO. Elle a noté que le montant d'argent canalisé à la Jamaïque via le projet IWECO, a largement dépassé le montant cotisé par la Jamaïque au FFC.
200. En ce qui concerne l'augmentation de 10 % demandée par le Secrétariat, Mlle. Inniss a expliqué que c'était standard et faite à chaque séance : les pays étaient libres d'accepter ou de rejeter cette proposition. Elle a noté que le FMO avait des reçus pour tous les pays ce qui permettrait à toutes les Parties de connaître leur position financière actuelle. Elle a encouragé les pays tels que les Bahamas d'assurer la liaison avec le FMO pour obtenir les chiffres nécessaires.
201. Elle a indiqué qu'il y a actuellement 25 États membres de la Convention et que le Secrétariat travaillait actuellement avec l'Haïti, le Suriname et le Honduras sur la ratification. Elle a révélé que ces trois pays faisaient des versements au CTF même s'ils n'étaient pas obligés de le faire et qu'ils étaient à jour. Ainsi, elle souhaitait voir que les États membres de la convention étaient également à jour. Elle a souligné que le Secrétariat ne reconnaissait pas les contributions volontaires des États membres en ce qui concerne les conseils consultatifs régionaux. Cependant, du soutien en nature (bien qu'il soit apprécié), ne permettait pas au Secrétariat de fonctionner techniquement et d'être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des pays et donc ne pouvait pas substituer pour des fonds en liquides au Fonds en fidécommiss.
202. Mlle. Inniss a pris note des décisions de la IGM16/COP13 précédente qui a permis au Secrétariat-par l'intermédiaire de plans de paiement, de financer la participation une fois qu'un accord puisse être conclu. Elle a reconnu la lettre adressée par le gouvernement de la République dominicaine, mais a révélé qu'aucun financement n'avait été reçue à ce jour malgré le plan de paiement convenu. Elle a dit qu'elle était responsable devant le cadre de vérification des Nations Unies pour s'assurer que le Secrétariat respecte les décisions de la dernière réunion. Elle a rappelé la décision qui a encouragé les discussions avec les pays qui avaient des contributions non acquittées, en offrant la possibilité de compenser les contributions non acquittées en organisant des réunions et en travaillant avec le Secrétariat à cet égard. Sans cette option, cela signifiait qu'il s'agissait d'un coût total que le Secrétariat ne pouvait pas se permettre. L'offre d'accueil aiderait à compenser un pourcentage de la contribution impayée d'un pays.
203. Le délégué de la République dominicaine a fait référence à l'ordre du jour adopté pour la réunion et a souligné la nécessité d'avoir le document en espagnol afin d'être en mesure d'examiner les activités proposées. Le délégué de Cuba a souscrit aux observations du représentant de la République dominicaine.
204. Le délégué de la République dominicaine, a remercié le Secrétariat pour cette mise à jour et a précisé que son commentaire précédent a été spécifiquement consacré à la demande d'une augmentation. Il a expliqué qu'il avait parlé au sous-ministre de l'environnement de son gouvernement de présenter une proposition au Secrétariat qui reconnaîtrait ses besoins financiers, et qui serait répondrait également aux besoins de la République dominicaine basés sur d'autres obligations financières.
205. Le Président a reconnu tous les commentaires et a recommandé que l'autorité budgétaire pour les pays respectifs rappellerait que les contributions au Fonds en fidécommiss ne devraient pas être considérées comme une

dépense, mais comme bénéfice.

206. M. Okun du Secrétariat a encouragé les pays à verser leurs contributions en temps opportun.
207. Le délégué d'Antigua et de Barbuda a demandé des précisions du progrès de l'ordre du jour, basées sur la demande du Président de poursuivre le travail du Groupe de Travail pour la Déclaration de Cayenne. Le Président a répondu que l'ordre du jour adopté se poursuivrait dans le cadre formel de la IGM17/COP14 et que le groupe de travail était informel et continuerait au cours de la dernière partie de la pause déjeuner et il a invité les pays à participer à ces discussions nouvellement nommées comme la Déclaration de Cayenne (autrefois appelé la Déclaration de Cayenne).
208. Une présentation a été fournie de l'activité du Centre Régional d'Urgence, de l'Information et de Formation pour la Pollution Marine – région des Caraïbes (CAR/REMPEITC-Caribe), par trois conférenciers. Tout d'abord, M. Christopher Corbin du PEC de l'environnement des Nations Unies a examiné les recommandations du biennal de 2016/2017 adoptées à la 8^{ème} réunion du Comité de direction ordinaire (OSC) du Centre, qui a eu lieu le 19 et 20 mai 2016 à Curaçao.
209. Deuxièmement, le Consultant de la Garde Côte des États Unis, CDR Keith M. Donohue, a présenté des renseignements des : 1) dispositifs institutionnels du Centre ; 2) les principaux instruments internationaux ; 3) les risques régionaux de la pollution par les hydrocarbures et la pollution par les navires ; 4) des recommandations provenant des ateliers régionaux menées depuis la 8^e réunion du OSC ; et 5) la situation actuelle en tant que le personnel du Centre. Il a conclu en affirmant que le centre tentait de revenir à la capacité requise afin de fournir le soutien nécessaire aux États membres.
210. Enfin, Mme Pauline Yearwood, gestionnaire adjoint du programme (le Transport) pour la communauté des Caraïbes (CARICOM) a présenté le processus d'approbation d'une proposition présentée par les administrateurs maritimes régionaux pour l'examen par le Conseil de la CARICOM pour le commerce et le développement économique (COTED). Elle a souligné que la proposition de projet finalisée, ce qui cherche à soutenir le renforcement de la capacité humaine du CAR/REMPEITC-Caribe, sera préparée pour soumission à des conseils pertinents et, finalement, à la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) en juillet 2017.
211. Le Président a remercié Mme Yearwood pour ses efforts en vue de relever le profil du CAR/REMPEITC-Caribe.
212. M. Banjoo du RAC IMA a demandé quels plans on pourrait mettre en place pour la détection des déversements d'hydrocarbures et l'identification des polluants afin d'établir des liens avec le principe du "celui qui pollue-paie". Il a posé également des questions relatives à la détection précoce.
213. Le Commandant Donahue a répondu que la détection précoce a été entreprise et que la détection va de pair avec la recherche et le sauvetage et que la détection précoce a été incluse ainsi.
214. Le directeur du CAR CIMAB, Monsieur Antonio Villasol, a indiqué que, suite à la marée noire dans le golfe du Mexique, il s'est rendu compte du fait que son pays ne disposait pas d'un plan d'urgence nationale. Il a remarqué que lorsqu'il y a un déversement de pétrole, celui-ci se propage très rapidement ce qui fait impossible de la détection par satellite et il se préoccupait des effets de celui-là sur son pays, mais heureusement ce déversement avait été contenu par la structure du Golfe. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité d'avoir plus d'un plan d'urgence, mais une zone de confinement. Il a ajouté que le confinement des déversements d'hydrocarbures coûtait très cher et a demandé que des travaux importants soient faits dans la région pour permettre à SIDS d'avoir accès à l'aide aux plans d'urgence de développement.
215. Le Commandant Donahue a convenu avec M. Villasol et a dit qu'au cours des années CAR/REMPEITC a réalisé des travaux régionaux et sous-régionaux et a fourni de l'assistance technique pour l'élaboration des plans d'urgence. Il a indiqué que le Centre aura un atelier de formation des formateurs à Puerto Rico en 2017 et contribuera à développer un plan de référence pour la Caraïbe.

216. Le délégué de Curaçao a réitéré leur appui à CAR/REMPEITC et a exhorté les autres Parties de le faire aussi.
217. Le Commandant Donahue a remercié le gouvernement de Curaçao pour leur soutien et a déclaré que le détachement d'un membre du centre profitera aux pays ; la personne détachée s'acquerrait plus de connaissances techniques et serait le représentant de son pays au niveau international.
218. Le Président a remercié le commandant Donahue pour sa présentation et espérait qu'il disposerait d'autres cadeaux de valeur similaire pour que le travail du centre puisse être élargi. Ensuite il a demandé à M. Corbin de faire un rapport sur les rapports nationaux (modèle de déclaration de Carthagène).
219. M. Corbin a noté qu'au cours du dernier trimestre de 2016, tous les pays ont été invités par le biais de leurs points focaux nationaux à soumettre des informations nationales sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention de Carthagène. Il a fait remarquer qu'à ce jour, seulement 5 pays ont présenté leurs rapports : la Colombie, le Mexique, le Guatemala, la Trinité et Tobago et les États-Unis d'Amérique. M. Corbin a également indiqué que le Secrétariat avait été informé que la Barbade et la Jamaïque avaient achevé leurs rapports en interne qui devaient être envoyés plus tard au Secrétariat. Il a indiqué que l'élaboration d'un modèle de rapport fait suite à une décision des Parties contractantes ainsi qu'une élaboration d'un modèle de rapport en ligne.
220. M. Corbin a souligné que les sujets abordés dans les rapports reçus par les pays étaient dans une référence spécifique à la pollution par les navires, les directives techniques, la coopération technique, l'état de ratification de la Convention et les déversements accidentels d'hydrocarbures, et les Protocoles SPAW et LBS.
221. Il a identifié les principaux domaines d'assistance identifiés par les pays dans leurs rapports pour les aider à mettre en œuvre les obligations de la Convention de Carthagène et ses protocoles tels que : la gestion des aires protégées ; le renforcement des cadres juridiques pour mettre en œuvre la Convention ; le financement, la formation/le renforcement des capacités, l'équipement (du terrain et du laboratoire), la prise en charge des consultations nationales afin d'élever la visibilité de la nécessité d'une ratification des Protocoles SPAW et LBS et le support technique en général.
222. M. Corbin s'est terminé en soulignant l'importance de la présentation de ces rapports et encouragé tous les pays qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports de le faire pas plus tard que le 30 avril 2017. Il a souligné que le résumé des rapports sera affiché comme un document de séance de la réunion.
223. Le délégué du Guatemala a souligné l'importance de la soumission des rapports non seulement pour aider à l'établissement des priorités et de la mobilisation des ressources, mais surtout dans l'échange des meilleures pratiques et expériences. Le Guatemala a souligné combien ce partage était important pour faire avancer les travaux de la Convention et ses protocoles.
224. Le délégué de la République dominicaine a indiqué que son gouvernement avait passé beaucoup de temps à préparer le rapport et qu'il l'avait soumis au Secrétariat. Il a réitéré l'importance de la présentation des rapports et a encouragé les autres pays à présenter ces rapports.
225. Le Secrétariat a répondu tout en reconnaissant l'importance des contributions par les délégués, y compris le partage des expériences entre pays. Il a remercié le gouvernement de la République dominicaine en particulier pour leur soumission et a promis de travailler avec la République dominicaine pour identifier ce qui était arrivé à leur présentation.
226. Le délégué du Guatemala a indiqué que pour eux la rétroaction est très importante et que les rapports ne doivent pas seulement être considérés comme une exigence, mais aussi comme un engagement et un moyen de partager l'expérience. Il a ajouté que la déclaration devrait être une obligation.
227. Le Président a souligné la nécessité pour les pays à soumettre leurs rapports, et qu'il fallait mettre en disponibilité l'information lorsque c'était possible.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES, POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2017-2018

228. Le coordonnateur a commencé en informant que les membres du bureau, la France comme Président, les trois vice-présidents, le Costa Rica, le Curaçao, les États-Unis et la Barbade en tant que Rapporteur, sont membres automatiquement du Comité de suivi. Les gouvernements de Cuba, de la Guyane, des Bahamas, d'Antigua et de Barbuda, de la Grenade, de la Colombie et du Guatemala étaient désignés comme membres supplémentaires. Le Secrétariat a ensuite invité les délégués à formuler des observations sur l'élection des membres du Comité de surveillance de 2017-2018.
229. Le délégué des Bahamas, Mme Stacy Lubin-Gray, a annoncé que son ministère a accepté un poste à la Commission de suivi.
230. Mlle. Ndibi Schwiers-Ceres du Ministère de la présidence de la Guiane a également accepté un poste à la Commission de suivi au nom du gouvernement de la Guiane. Le délégué a également remercié le gouvernement français d'avoir accueilli la réunion malgré la manifestation malheureuse et avait toute confiance que la séance se mettrait à fin sur une note positive.
231. Le Président a remercié les délégués pour leur intention travailler activement dans le cadre du Comité de suivi.
232. Le Comité de suivi a été ensuite approuvé avec la composition proposée ci-dessus.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

233. La réunion a été invitée à lever toute autre matière non couverte par les éléments précédents de l'ordre du jour, mais à la portée de la réunion.
234. Le délégué de la Colombie a demandé que le secrétariat examine la traduction en espagnol des décisions SPAW COP comme elles ont été mal faites.
235. Le Président a reconnu l'observation faite par la Colombie et a déclaré que la question de la traduction est très grave.

(a) Les États Unis - présentation du Réseau Sûr d'Océan (Rona Rathod).

236. Le délégué des États-Unis, Mme Rona Rathod, a fait un exposé sur le réseau sûr de l'océan. Elle a indiqué que le gouvernement des États-Unis a lancé le réseau sûr de l'océan en 2015 pour renforcer tous les aspects de la lutte contre la pêche illégale, y compris la détection, l'application et la poursuite. Elle a ajouté que, depuis cette année, plus de 40 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont rejoint le réseau pour partager des connaissances et de la technologie afin de comprendre quelles ressources se sont engagés à aborder la pêche illégale et de déterminer les lacunes de celle-ci.

(b) PENU GPA

237. M. Habib El-Habr a fait un exposé sur les activités terrestres qui ont provoqué de la pollution et a donné un aperçu du Programme d'Action mondial (Habib El-Habr).

(c) CLME+ - projet et 10 ans PAS – Patrick Debels

238. Le coordonnateur du projet régional du PNUD/FEM CLME+ projet a rappelé que la plupart des Parties contractantes à la Convention de Carthagène a approuvé, au niveau politique, les 10 ans (2015-2025) du Programme de l'Action Stratégiques (PAS) du CLME+. Il a déclaré que le projet du CLME+ 5 ans (2015-2020) est l'un d'un certain nombre d'initiatives qui aide la région dans la mise en œuvre de la CLME+ PAS. Il a indiqué que l'application des autres éléments de la CLME+ PAS seraient financées par le biais de la mise en œuvre d'un partenariat mondial du CLME+.

239. Le représentant du projet du CLME+ a déclaré que la vision du CLME+ d'un milieu marin sain qui fournit des prestations et des moyens d'existence pour le bien-être de la population de la région, ts'aligne avec la vision et les objectifs de la Convention de Carthagène et ses Protocoles. Il a poursuivi en affirmant que la CLME+ PAS et par extension le projet CLME+, fournissent une feuille de route favorable à un programme de croissance bleue et durable et de livraison à l'ensemble de la région sur des cibles mondiales et régionales relatives à l'environnement marin, y compris les objectifs Aichi et les cibles de l'Objectif de Développement Durable (SDG14) des Nations Unies.
240. Le représentant du CLME+ a informé les participants qu'à travers le projet CLME+, du travail serait fait à soutenir la région dans l'identification d'un Mécanisme Permanent d'une Politique de Coordination afin de favoriser une plus grande collaboration et de la coordination parmi les organismes régionaux chargés de la direction marine.
241. Finalement, il a indiqué que le rapport du CLME+ relatif à l'Etat des écosystèmes marins et à des économies associés (SOMEE) sera un mécanisme de notification, axé sur l'état de la pêche, sur la pollution, sur les habitats, sur la gouvernance intégrée des océans et sur le développement socio-économique, élaboré en collaboration avec les organismes régionaux et nationaux et avec les organisations qui travaillent déjà sur ces problèmes.

(d) Orientations futures de Programmation

242. M. Corbin a reconnu la contribution d'Isabelle Vanderbeck qui a travaillé avec les projets du FEM. Il a donné un aperçu de l'approche intégrée qui comprend les questions prioritaires qui sont abordées par le FEM. Il a également indiqué que le prochain cycle de financement vise des approches intégrées.

(e) GEF CReW

243. Mlle. Chrishane Williams de l'équipage du projet FEM et de l'environnement des Nations Unies PEC a présente une invitation audiovisuelle à la réunion parallèle de l'équipage du FEM de l'IGM17/COP14 prévue pour le 16 mars 2017.

(f) Déclaration de Cayenne

244. Le gouvernement français a présenté le document actualisé avec les efforts proposés pour la collaboration entre les gouvernements de la région des Caraïbes. Un accord a été finalement conclu sur le texte et a été distribué aux pays pour les délibérations finales qui ont eu lieu au cours de la Session de haut niveau.
245. Le délégué de la France, M. Stepan Crouzat, a présenté ses excuses aux délégués pour la manifestation qui a eu lieu au cours de la Session de haut niveau plus tôt le matin et de l'échec de mesures de sécurité adéquates.
246. M. Crouzat a demandé l'adoption d'une décision au sujet de l'énoncé de Cayenne, avant que les décisions soient lus. Il a également demandé qu'un préambule pour la décision, en soulignant la position des pays, soit convenu.
247. Le Président a accepté la demande du gouvernement de la France et a demandé que celui-ci examine la déclaration dans le but de recevoir des commentaires des délégués.
248. Le gouvernement français a présenté la déclaration de Cayenne à la réunion et a invité les pays de partager leurs commentaires du libellé proposé pour le préambule.
249. Le délégué d'Antigua et de Barbuda, M. Linroy Christian, a demandé des changements au préambule soulignant qu'ils ont noté la déclaration de Cayenne.
250. Les gouvernements des États-Unis, de la Barbade, des Bahamas, de la Trinité et Tobago, de Saint Kitts et Névis et de la Sainte-Lucie ont convenu avec les sentiments exprimés par le gouvernement d'Antigua et de Barbuda.
251. Les délégués ont convenu à un préambule convenable qu'on a ajouté ensuite aux décisions. Par la suite le Président a proposé que le Secrétariat procède avec une revue des décisions de la réunion.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

252. Le Rapporteur a présenté la version anglaise du projet des décisions de la réunion, tandis que les participants ont suivi le long dans les versions en anglais, en espagnol et en Français.
253. Au cours de l'examen des décisions, le délégué du gouvernement cubain a déclaré la position de Cuba d'avoir de nouvelles consultations avec le Secrétariat au sujet de ses contributions à la Convention et n'était donc pas en mesure de s'accorder avec la décision II de la réunion.
254. Le Rapporteur ainsi que le Secrétariat a confirmé que la position de Cuba a été dûment reflétée dans le rapport de la réunion.
255. Le délégué de Cuba a demandé qu'une note explicative de bas de page soit comprise dans la décision afin de mieux refléter la position de Cuba.
256. Le délégué de la Barbade a suggéré que celle-ci ne devrait pas être comprise étant donné qu'il y aurait une autre décision qui porterait à cette préoccupation.
257. Le délégué de la Colombie a donné une explication de la position de Cuba et a apporté des éclaircissements sur sa préoccupation.
258. Les gouvernements de la France et de la République Dominicaine ont offert une alternative à la position de Cuba.
259. Le délégué de Cuba a réitéré la demande d'une note explicative de bas de page d'être incluse dans la décision, ce qui contribuerait à clarifier leur position. Il a ajouté qu'il n'y avait pas l'intention de diviser la session plénière et serait prêt à continuer à parvenir à un consensus, bien qu'il ne fût pas tout à fait heureux. Toutefois, il a demandé que leur position soit claire et qu'il accepterait d'aller de continuer tant qu'il y aurait d'autres consultations avec le Secrétariat auprès de ce problème.
260. Le délégué de la Barbade a souligné que la question soulevée par le représentant de Cuba était très critique et pourrait potentiellement affecter la capacité du Secrétariat à fonctionner efficacement. Il a souligné que les contributions de la CAR CIMAB étaient cruciales pour accomplir le travail de la Convention, toutefois, il a exprimé des soucis que la position adoptée par le gouvernement cubain créerait un précédent dangereux comme la courtoisie de réduire leur contribution devrait être étendue à d'autres États. Il a ajouté que beaucoup de pays, en vertu de la Convention, à un certain point expérimentaient des difficultés financières et par conséquent, il serait préférable que les préoccupations soient notées dans le corps du rapport pour s'assurer que toutes les parties soient traitées équitablement sur cette question et si possible d'explorer plus cette question en cours d'examen de la prochaine Conférence des parties afin qu'elle puisse bien être considérée par toutes les Parties.
261. Le délégué d'Antigua et de Barbuda a exprimé son plein appui de la présentation par le représentant de la Barbade et ne savait pas où le texte devrait être inséré car cela nécessiterait un texte très spécifique. Il a rappelé l'intervention de Cuba concernant les contributions en nature et la nécessité de clarifier ce qui est considéré comme volontaire et dans quel contexte. Il a remarqué que les préoccupations de Cuba doivent se refléter dans le corps du rapport car toute inclusion dans les décisions nécessiterait un texte très général.
262. Le président a approuvé ces interventions et a proposé que celles-ci soient considérées lors des discussions de la prochaine IGM/CDP pour mieux résoudre ce problème et la position de Cuba. Il était d'accord que l'explication du délégué de Cuba en ce qui concerne le financement durable du Secrétariat pourrait entraîner dans d'autres Parties le sentiment qu'ils étaient libres d'obligation financière.
263. Le Président a demandé que Cuba fournisse une déclaration officielle pour inclusion dans le corps du rapport de la réunion.
264. Le représentant du gouvernement cubain a présenté la déclaration suivante à la réunion :

Déclaration du gouvernement de Cuba (traduit de l'espagnol) :

Le gouvernement cubain déclare son désaccord avec le libellé de la décision i : 4, 5 et 7. En considérant qu'il est en contradiction avec la position exprimée par Cuba lors de la réunion en ce qui concern :

1. *La nécessité de réviser le barème des contributions pour Cuba, puisque le courant est disproportionné et excessif, qui limite la Cuba d'être en mesure de faire leur paiement ;*
2. *Non-reconnaissance de la dette avec le FFC, compte tenu du caractère volontaire des contributions à ce jour ; et le*
3. *Besoin de reconnaître comme paiement d'autres dépenses effectuées par les Parties aux fins de la mise en œuvre réussie de la Convention et ses Protocoles*

La délégation cubaine demande au Secrétariat d'ouvrir un canal de communication afin de trouver une solution mutuellement satisfaisante.

265. Le Président a accepté la déclaration du gouvernement cubain et puis a donné la parole au Rapporteur de poursuivre la revue des décisions de la réunion et les décisions restantes lesquelles ont été ensuite convenues par les parties.
266. Le Secrétariat a proposé que compte tenu des longues délibérations, le rapport de la réunion devrait être distribué à tous les pays, dans les trois langues de travail de la réunion, au lieu d'être lu, lors de la réunion, seulement en anglais. Il a été suggéré au Secrétariat d'accorder cinq semaines pour la traduction et la finalisation du rapport de la réunion avant d'être envoyé à tous les participants pour leur examen et de formuler des observations au Secrétariat.
267. Le gouvernement de la Barbade a accepté la suggestion faite par le Secrétariat

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

268. Le représentant des États-Unis d'Amérique a remercié le gouvernement français pour avoir accueilli les réunions et a félicité le Secrétariat et l'a applaudi d'avoir hébergé une série de réunions productives. Elle a ajouté que les réunions étaient preuve que malgré ses ressources limitées il y avait beaucoup de choses qu'on pouvait accomplir.
269. Le Président, Monsieur Xavier Sticker, a également exprimé sa gratitude au Secrétariat d'avoir accompli autant qu'il avait fait malgré ses ressources limitées. Il a remercié et a reconnu toutes les parties pour le travail accompli et la coopération au sein de la région et a exprimé l'espoir que le bon travail continuerait. Il a déclaré qu'il espérait que les décisions de la Conférence des parties pourraient être atteintes et que les interactions entre les pays seraient plus fréquentes afin de partager des idées et réaliser un travail plus productif. Il a souligné que le Bureau était à la disposition des Parties contractantes et pour appuyer les décisions afin de réaliser les objectifs de la Convention. Il a félicité le coordinateur du Secrétariat, Mlle. Lorna Inniss et son équipe de leur travail pendant l'exercice biennal. En terminant, il a remercié tous les participants à la réunion et souhaitait que tout le monde fasse du travail productif avant de remettre à Mlle. Inniss pour ses remarques de clôture.
270. Mlle. Lorna Inniss a remercié tous les représentants du gouvernement pour leur participation active tout au long des réunions et pour leurs commentaires favorables. Elle a exprimé que l'année passée avait été une expérience d'apprentissage pour elle dans son nouveau rôle et qu'elle a remercié le personnel du Secrétariat qui était présent à la réunion et celui qui était au bureau pour une expérience si intéressante.
271. Elle a remercié le Président et l'a félicité pour sa gestion de la réunion et a noté que c'était un plaisir de partager avec lui dans les délibérations. Mme. Inniss a remercié le Bureau et le Rapporteur pour leur soutien à la réunion et les a remercié d'avoir pris des notes précises.
272. Elle a également félicité l'excellent travail des interprètes et des traducteurs qui ont servi la séance avec professionnalisme. Elle a exprimé sa gratitude à M. El-Habr, qui représentait le directeur général de l'ONU sur

l'environnement et du GPA et Mme. Kanako Hasegawa, également de l'ONU sur l'environnement, pour avoir aidé avec les préparatifs de la réunion.

273. Mlle. Inniss a affirmé qu'il faisait longtemps depuis qu'il y avait tellement d'engagement dans l'IGM, mais que cela voulait indiquer qu'il s'agissait d'une grande importance. Elle a remercié les gouvernements membres pour leur participation active afin d'avoir un mandat clair sur un chemin vers l'avenir. Elle a également remercié tous ceux qui ont fait des présentations ainsi que les observateurs et les conseils consultatifs régionaux pour leur soutien au cours de l'exercice biennal. En conclusion, elle a remercié les hôtes à la Guyane Française et le gouvernement français d'avoir aidé à préserver des rencontres fructueuses tout au long de la semaine.
274. La séance s'est terminée officiellement à 18:20.

AGENDA

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - 2.1. Règles de procédure
 - 2.2. Élection des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'Ordre du jour
4. Rapport du Président du Comité de Surveillance et Président du Bureau des Parties Contractantes
5. Rapport du Directeur exécutif du PNUE, sur la mise en œuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (2015-2016)
6. Session d'haut niveau – Déclaration de Cayenne
7. Plan de travail et de Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes, pour la période biennale 2017-2018
8. Élection des membres du Comité de Suivi du Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour la période 2017-2018
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture de la réunion

ANNEXE II : RECOMMANDATIONS DE LA 8^e REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CAR/REMPEITC

Le Comité Directeur :

Ayant convoqué la 8^e Réunion du Comité Directeur du RAC/REMPEITC-Caraïbe :

Ayant fait allusion à la 7^e Réunion du Comité Directeur du RAC/REMPEITC-Caraïbe ;

Ayant tenu compte de la Décision III de la 16^e Réunion Intergouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la 13^e Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Cartagena ;

Considérant le protocole concernant la Coopération dans la Lutte contre les Déversements d'Hydrocarbures de la même Convention ;

En outre, considérant la déclaration de l'Organisation Maritime Internationale que 30% des déversements d'hydrocarbures soit traverse, ou bien à origine dans l'Ensemble des Caraïbes, et tenant compte des implications ressortissants de l'accroissement imminent du Canal de Panama.

En plus, tenant compte de la valeur sociale et écologique des solides systèmes écologiques côtiers et marines de la région, y compris les plages, les récifs de corail, les palétuviers et les herbiers marins ;

Ayant pris note avec concerne du profil de risques associé avec l'Ensemble des Caraïbes en ce qui concerne les déversements d'hydrocarbures ;

En outre on note avec concerne la cessation de la subvention Française d'un consultant au RAC-REMPEITC après mai 2016 ;

Ayant fait la revue du Plan Provisoire de Travail biennal du RAC/REMPEITC-Caraïbe et de d'autres documents soumis à ce comité Directeur par le RAC/REMPEITC-Caraïbe ;

Fait recommandation à la 17^e Réunion Intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la 14^e Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Cartagena afin de :

1. Passer en revue et appuyer ces recommandations à la 8^e Réunion du Comité Directeur.
2. Réviser et approuver le Plan de travail biennal 2016-2017.
3. Soutenir le nouveau Plan stratégique à long terme RAC/REMPEITC-Caraïbe (2015-2025) y compris la mission, la vision et les valeurs révisées, tant bien que l'utilisation d'indicateurs clefs de performances, et considérer la dissémination du Plan pour l'usage comme modèle pour d'autres Centres d'Activité Régionaux.
4. Reconnaître les bénéfiques organisationnels d'un Directeur à plein temps pour RAC/REMPEITC-Caraïbe qui mènera l'implémentation du nouveau Plan Stratégique à Long Terme du Centre, afin d'assurer la poursuite d'une direction convenable y aider avec des négociations afin de procurer une équipe suffisante pour accomplir la mission du Centre, atteindre sa vision, tout en soutenant ses valeurs.

5. Reconnaître les contributions importantes de Curaçao, les États-Unis, la France, et de l'Organisation Maritime Internationale au RAC/REMPEITC-Caraïbe et à l'Ensemble de la Région des Caraïbes.
6. Accueillir le nouveau mémorandum d'accord entre la ONU Environnement et le gouvernement de Curaçao, en établissant un accord renouvelé d'accueil pour le CAR/REMPEITC-Caraïbe en établissant le Centre comme entité légale.
7. Réitérer l'importance de l'Organisation Maritime Internationale du CAR/REMPEITC-Caraïbe et des Gardes de Côtes Américains afin de finaliser et signer des nouveaux accords, en assurant la provision continue d'assistance technique et financière au Centre.
8. Encourager toutes les Parties contractantes de contribuer aux activités du CAR/REMPEITC-Caraïbe par le détachement de hauts fonctionnaires et/ou la provision de ressources.
9. Encourager tous les pays donateurs d'assister aux réunions futures du Centre Directeur afin d'assurer que les activités du Centre reflètent les besoins des donateurs à l'Ensemble des Caraïbes.
10. Chercher à assurer que les Parties Contractantes soient représentées aux Réunions futures du Comité Directeur par un membre du Bureau des Parties Contractantes et le Président du Comité de Surveillance comme demandent les Lignes Directrices du Comité Directeur du Centre.
11. Noter que le CAR/REMPEITC-Caraïbe continuera à utiliser les technologies de la participation à distance afin de faciliter la plus grande assistance possible pendant les réunions futures du Comité Directeur.
12. Encourager le Centre, en collaboration avec l'Organisation Maritime Internationale et l'UNEP à explorer des sources futures de financement, particulièrement au moyen de projets financés par le FEM, spécifiquement GloBasllast, GloMEEP et le nucléus Caribéen pour le Partenariat Globale en ce qui concerne les déchets marins.
13. Noter le progrès et les plans futurs pour développer une Base de Données de la Circulation Maritime en utilisant des données régionales rassemblées des Systèmes d'Identification Automatiques (AIS) en vue de fournir une proposition donnant un aperçu des frais et de l'utilité de son implémentation à une session future.
14. Indiquer les matériels de communication et d'information développés par le Centre (les médias sociaux, les bouquins, les bannières, un nouveau site Web, et vidéo promotionnel) et accueillir l'offre de la ONU Environnement de traduire le bouquin en espagnol.
15. Considérer la valeur d'augmenter les Procédures multilatérales techniques et opérationnelles pour la Réponse à la Pollution Marine d'Hydrocarbures (MTOP) ayant affaire à toutes les Parties Contractantes par moyen d'incorporer MTOP dans le Plan OPRC déjà en existence dans l'Ensemble des Caraïbes, et en changeant le nom du Plan au titre plus inclusive et représentatif de "Plan OPRC pour l'Ensemble des Caraïbes".
16. Reconnaître les subventions importantes des partenaires de l'Industrie et des organisations non-gouvernementales ; et noter leur engagement de soutien continue au travail du Centre, en particulier de la part de l'ITOPF, le Cèdre, OSRL, La Ligne Croisière Majestic, l'Énergie KOSMOS, ARPEL, et l'Association Maritime de Curaçao.

17. Remercier ceux qui ont assisté et qui ont fait des contributions à la Réunion du Comité directeur, y compris les représentants de l'Autorité Portuaire de Curaçao, Rijkswaterstaat des Pays Bas, et les Gardes de Côtes des Antilles Hollandaises.
18. Prendre note de la décision de TOTAL/USA de cesser le financement du détaché de la France au Centre, à partir de juin 2016 et les défis que présentera cette réduction de personnel au centre pour accomplir son Programme de Travail.
19. Soutenir l'établissement d'un groupe de travail mené par la UCR/CAR du PNUE-PEC avec la participation de IMO, CAR/REMPEITC-Caraïbe et d'autres parties, afin d'explorer de manière plus approfondie les solutions possibles présentées par la Comité Directeur en vue d'identifier un ou plus de fonctionnaires détachés des Parties Contractantes, des autres pays, des Nations Unis, des institutions académiques et d'autres.
20. Considérer un appel pour l'utilisation de financement du Fonds d'affectation spéciale afin de financer le détachement d'un ou plus de consultants au Centre, du sein des Parties Contractantes.
21. Accueillir les efforts de la Jamaïque d'initier un dialogue avec les autres états des Caraïbes en vue d'explorer la possibilité de détacher des hauts fonctionnaires maritimes par roulement au centre en appui à son travail.
22. Explorer la possibilité de partenariats avec des institutions académiques, y compris maritimes pour appuyer le travail du Centre.
23. S'accorder avec la proposition du Comité Directeur de faire une Réunion extraordinaire du Comité Directeur en 2017 afin de réexaminer les problèmes de personnel auxquels le Centre fait face en ce moment, et se mettre d'accord que des efforts doivent se faire pour s'aligner avec la Réunion d'Administrateurs Maritimes Principaux de 2017.

ANNEXE III : DECISIONS DE LA 8eme COP SPAW

Les Parties Contractantes :

Ayant convié la Neuvième Réunion des Parties Contractantes (COP) du Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW) dans la grande région des Caraïbes ;

Rappelant l'adoption par l'Assemblée Générale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses Objectifs du Développement, qui réaffirment l'engagement contenu dans les objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, et accueillant avec intérêt l'objectif 14.5 des objectifs du développement durable, appelant à la conservation, à l'horizon 2020, d'au moins 10% des aires marines et côtières ;

Reconnaissant le plan de travail de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens, qui établit une base pour une gestion intégrée de la biodiversité marine, et le renouvellement de son mandat, suite à la Rencontre Générale de l'ICRI de novembre 2016 à Paris ;

Saluant le travail continue et les réalisations du réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées (CaMPAM) depuis ces 19 dernières années, reconnu par la communauté internationale et récipiendaire du prix Fred Packard en 2016 ;

Prenant note de « l'Etat des activités du sous-programme SPAW 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3) et du « Rapport du Centre d'Activités Régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : activités et budget du CAR pour la période 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4) ;

Prenant note de l'« Évaluation des activités du CaMPAM et des recommandations d'amélioration » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6) ;

Prenant note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins dans la Région Grande Caraïbe ;

Reconnaissant le travail du Secrétariat et du CAR-SPAW pour répondre aux problématiques émergentes telles que les échouages massifs de sargasses, ainsi qu'à la poursuite du travail sur la conservation des récifs coralliens et la gestion des espèces invasives ;

Ayant examiné les « Recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), du 2 au 4 novembre, à Miami, en Floride, contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) ;

Ayant examiné le « Projet de Plan de travail et du budget du sous-programme relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennuel 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6.Rev.1) ;

Décide de:

1. **Inciter** les gouvernements de la région, qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties contractantes au Protocole SPAW ;
2. **Inciter** les Parties contractantes à répondre aux demandes du Secrétariat pour participer plus active mentaux Groupes de Travail établis par les Parties ;
3. **Adopter** les recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) avec les modifications suivantes :

Recommandation I.4 (vi)

Le travail collaboratif avec les partenaires concernés, notamment l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM en anglais) et d'autres gouvernements et régions sur des sujets d'intérêts communs, comme la gestion des échouages massifs de sargasses, la restauration des récifs coralliens et les espèces exotiques envahissantes et sur les moyens de remédier à ce problème ; et

Recommandation IV.2

Que les membres intéressés du Groupe de travail spécial « Dérogation » examinent également le formulaire de demande dans son format actuel appliqué à la demande de dérogation de Curaçao et fournissent ses conclusions sur le format seulement, avant la fin de l'année". Comme discuté lors du STAC 7, Curaçao est encouragé à fournir plus d'information sur leur déclaration d'dérogation au groupe de travail spécial.

Recommandation IV.3

Ayant approuvé le projet de formulaire de demande de dérogation, encourage les parties à l'utiliser lorsque qu'ils demandent une telle dérogation.

4. **Amender** les Annexes du Protocole SPAW en ajoutant les espèces suivantes aux Annexes II et III respectivement ;

Annexe II

Passerina ciris, Passerin nonpareil
Pristis pectinata, Poisson-scie tident

Annexe III

Liguus fasciatus, Escargot arboricole de Floride
Manta birostris, Raie manta birostris
Manta alfredi, Raie manta alfredi
Manta sp. cf. birostri, Raie manta cf. birostris
Sphyrna lewini, Requin-marteau halicorne
Sphyrna mokarran, Grand requin-marteau
Sphyrna zygaena, Requin-marteau commun
Requin océanique Oceanic whitetip shark
Requin baleine Whale shark
Epinephelus striatus, Mérrou rayé

5. **Approuve** la soumission de l'Aire protégée Parc national "Cayos de San Felipe" faite par le Gouvernement du Cuba pour être listée au titre du Protocole SPAW ; et accueille avec intérêt l'initiative française de proposer deux nouvelles aires protégées guyanaises au titre du protocole SPAW ;
6. **Approuve** le projet de formulaire de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW, tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev.1 ;
7. **Encourage** les parties à déclarer les dérogations dans un format où toutes les informations pertinentes doivent être incluses. Une possibilité est le format de rapport de demande de dérogation accepté au STAC7 ; **souligne** que la déclaration des dérogations est une composante essentielle du protocole SPAW qui permet aux parties de confirmer leur conformité avec les obligations qu'ils ont prises en tant que parties au Protocole SPAW ;
 - (i) **Reconnait** que la déclaration des dérogations démontre également que, dans des situations exceptionnelles, les obligations du Protocole SPAW ne peuvent être pleinement remplies, en dépit que tous les efforts possibles ont été déployés.
 - (ii) **Reconnait** de manière générale, que les Parties devraient être encouragées à suivre au préalable ce qui est convenu d'ordinaire comme étant une bonne pratique ; Essayer, dans la mesure du possible, d'éviter et, en dernier ressort, d'atténuer les effets sur l'environnement de l'activité concernée.
 - (iii) **Reconnait** l'effort de transparence fait par le Gouvernement de Curaçao en soumettant sa demande de dérogation en tant qu'étude de cas, au format de rapport pour les dérogations et encourage la poursuite de ce processus.
8. **Approuve** le plan de travail et le budget pour la biennale 2017-2018 révisé par le STAC7, avec les modifications et priorités introduites au cours de la Rencontre, et **exhorte** les Parties à soutenir le Secrétariat avec des ressources et des efforts de recherches de financement pour mettre en oeuvre le Plan de Travail; et **décide également** qu'il sera transmis à la 17^{ème} réunion intergouvernementale du Plan d'Action pour le Programme de l'Environnement de la Caraïbe, et la 14^{ème} conférence des Parties Contractantes de la Convention de Carthagène pour adoption définitive;
9. **Encourage** le Secrétariat et le CAR-SPAW à renforcer la coopération et la coordination avec les accords multilatéraux pour l'environnement, les organisations de pêche régionales, l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens, la Commission baleinière internationale, le bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, CariWET, la Commission de la Mer des Sargasses, MARFund, l'IFAW (fonds international pour la protection des animaux) et les autres projets et initiatives régionales et internationales pertinents, en particulier dans le domaine de la surveillance et de la conservation des Récifs Coralliens, la conservation des mammifères marins et le commerce illicite d'espèces, les activités de gestion écosystémiques, et les activités du projet CLME+;
10. **Accueille avec intérêt** la désignation de l'année 2018 comme année internationale sur les Récifs, et **encourage** activement les Parties à participer et à soutenir le Secrétariat dans la mise en oeuvre des activités à ce sujet, y compris des efforts de recherche de financements ;
11. **Accueille avec intérêt** les propositions des Gouvernements pour étudier avec le Secrétariat la possibilité d'accueillir la prochaine rencontre du comité consultatif scientifique et technique au Protocole SPAW.

ANNEXE IV : DECISIONS DE LA 3eme REUNIONS LBS

Les Parties Contractantes :

Ayant convoqué la Troisième Réunion des Parties Contractantes au Protocole relatif aux Pollutions dues à des Sources et des Activités Terrestres (COP LBS) dans la Région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017 ;

Prenant note de l'Etat de mise en œuvre du Plan de travail et du Budget du sous-programme pour l'évaluation et la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2015-2016 tel que présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.3 Rev.1 ;

Prenant note du Rapport sur les activités des Centres d'Activités Régionaux du Protocole LBS (CAR LBS) à Cuba et à Trinité et Tobago pour la période 2015-2016 (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.4 Rev.1) ;

Prenant en outre note des opportunités offertes aux Pays à travers leur participation à des projets tels que la Gestion Intégrée des Eaux, des Terres et des Ecosystèmes dans les PEID des Caraïbes (FEM IWEco) et le Projet sur le Grand Ecosystème Marin des Caraïbes (CLME+ PNUD/FEM) et CReW+ du FEM pour les aider à atteindre leurs engagements au titre du Protocole LBS ;

Prenant note des efforts actuels régionaux et internationaux pour améliorer le profil des océans et le profil de la pollution, y compris au travers du travail effectué pour soutenir les Objectifs du Développement Durable sur les Océans (OMD 14) ;

Reconnaissant les efforts faits par le Secrétariat pour intégrer de manière croissante les travaux relatifs à l'évaluation et à la gestion des pollutions environnementales (AMEP) et ceux relatifs aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), y compris au travers de la convocation jointe des Comités Consultatifs Scientifiques et Techniques (STAC) du Protocole relatif aux pollutions dues aux sources et activités terrestres (LBS) et du Protocole SPAW à Miami, Etats-Unis, au travers du développement du projet de gestion écosystémique (EMB) au Nord Brésil et du développement du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) ;

Reconnaissant que la gestion des déchets générés par les bateaux et reçus dans les ports devrait être considérée conjointement avec la gestion des déchets au niveau national ;

Ayant examiné le Rapport du Groupe de Travail sur le Suivi et l'Evaluation de l'Environnement (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.6 Rev.1), y compris l'aperçu du Rapport sur l'Etat de la Zone de la Convention (SOCAR) ;

Ayant également examiné les recommandations de la Troisième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) du Protocole relatif aux pollutions dues aux sources et activités terrestres (LBS) dans la Région des Caraïbes, telles que présentées dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.37/5 ;

Ayant examiné en outre le projet de plan de travail et de budget du sous-programme relatif à l'évaluation et à la gestion des pollutions environnementales (AMEP) pour 2017-2018, comme présenté dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.38/3 ;

Accueillant la ratification du Protocole LBS par les gouvernements de la Jamaïque et du Costa Rica pendant la biennale et les progrès réalisés par les Parties non-contractantes pour le développement et la mise en œuvre de programmes, projets, activités de prévention des pollutions ainsi que pour la ratification du Protocole LBS ; et

Notant en outre les progrès réalisés dans la finalisation des accords de siège avec les Gouvernements de Cuba et de Trinidad et Tobago pour l'hébergement des Centres d'Activités Régionales pour le Protocole LBS.

Décident de :

1. **Approuver** les recommandations de la troisième Réunion du Comité STAC du Protocole LBS, avec les modifications réalisées pendant la COP LBS.
2. **Adopter** pour approbation définitive par la 17ème Réunion Intergouvernementale (IGM) et la 14ème Réunion des Parties Contractantes, le plan de travail et le budget révisés pour le sous-programme AMEP pour la période 2017-2018, avec les modifications et les priorités introduites par la Réunion ; et **noter** que le sous-programme de travail AMEP devrait donner priorité aux Parties Contractantes au Protocole LBS, en prenant en compte les besoins de prévention des pollutions régionales, ainsi que les partenariats financiers qui peuvent occasionnellement, requérir la participation d'Etats qui ne sont pas Parties Contractantes.
3. **Encourager** les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties Contractantes à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles, y compris le Protocole LBS.
4. **Proroger** le mandat du Groupe de Travail sur le Suivi et l'Evaluation sous la présidence des Etats-Unis pour qu'il serve comme organe consultatif pour le Secrétariat au cours de la préparation du rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR).
5. **Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale qu'il soit demandé** à toutes les Parties Contractantes et Non-Contractantes de fournir des données et informations au Secrétariat pour le développement prochain du SOCAR, avant le 15 avril 2017.
6. **Demander** au Secrétariat de présenter au quatrième STAC LBS et subséquemment à la quatrième COP LBS le SOCAR finalisé, les statuts de l'implémentation du Plan de Communication visant à diffuser les résultats du SOCAR, les liens avec le Rapport sur l'État de l'Habitat qui sera développé via le sous programme SPAW, et le rapport global sur « l'État de l'Environnement Marin et des Economies Associées » (State of Marine Environment and Associated Economies - SOME) via le projet CLME+ PNUD/FEM.
7. **Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter** les gouvernements de la Région et toute autre Partie intéressée dans le développement du SOCAR, y compris dans la participation au Groupe de Travail et au sous-groupe de travail sur les données d'en informer le Secrétariat avant le 31 Mars 2017.
8. **Demander** au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour intégrer ses travaux au sein des sous-programmes AMEP et SPAW, y compris en finalisant la feuille de route AMEP/SPAW et via des activités telles que le développement du SOCAR, le Rapport sur l'État de l'Habitat, et l'implémentation du sous-projet EBM dans le cadre du projet CLME+ PNUD/FEM.
9. **Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter** des gouvernements de la Région qu'ils participent activement aux Partenariats régionaux et mondiaux portant sur les nutriments, les eaux usées, les déchets marins, y compris en participant à la réunion intergouvernementale (IGR) organisé par le PNUE-FEM prévu du 23 au 27 Octobre 2017 à Bali, Indonésie.
10. **Inciter** les Gouvernements et le Secrétariat à initier avec le secteur privé des efforts dans le domaine de la prévention, de la réduction et du contrôle des pollutions, y compris avec le secteur marin, les Conventions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et MARPOL sur la gestion des déchets générés par les bateaux.

11. **Demander** au Secrétariat qu'il poursuive ses travaux avec le Gouvernement de Cuba pour finaliser l'accord de siège pour le Centre d'Activités Régional CIMAB dans les meilleurs délais.
12. **Encourager** l'ensemble des Parties Contractantes à promouvoir activement les travaux du Protocole LBS et du Secrétariat dans les forums nationaux et régionaux ;
13. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour mobiliser des fonds pour des projets et activités qui n'ont pas de financement dans le cadre du Plan de Travail pour la biennale 2017-2018.
14. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour promouvoir la collaboration entre les Protocoles SPAW, LBS et de lutte contre la pollution par hydrocarbures y compris à travers la collaboration avec leurs respectifs Centres Régionaux d'Activités.
15. **Recommander** que le Secrétariat et les Gouvernements considèrent leur participation dans de nouvelles initiatives et campagnes impliquant la gestion des déchets solides, des plastiques et déchets marins tel que la coalition internationale contre les sacs plastiques, la campagne Clean Seas (« mers propres »), et le partenariat Trash Free Waters (« Eaux sans déchet »).
16. Le Secrétariat et les Parties devraient **explorer** le développement de liens avec d'autres conventions, accords multilatéraux, organismes régionaux et internationaux pertinents pour soutenir les efforts dans les sites prioritaires pour le contrôle de la pollution.

ANNEXE V : DECISIONS DE LA 17^{eme} REUNION INTERGOUVERNEMENTALS

La Réunion :

Ayant tenu la dix-septième Réunion intergouvernementale (IGM 17) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et la quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes ;

Tenant compte du Rapport du directeur exécutif de la Convention de Carthagène sur la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (2015-2016), tel qu'il est présenté au document UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.4 ;

Ayant passé en revue les décisions de la neuvième Conférence des Parties contractantes (CdP 9) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017 (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5) ;

Ayant ensuite pris note des décisions de la troisième Conférence des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes (CdP 3), Cayenne, Guyane Française, 14 mars 2017 (UNEP(DEPI)/CAR IG.38/4) ;

Ayant pris note du Rapport de la troisième Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres, à Miami, Floride, Etats-Unis, du 31 octobre au 2 novembre 2016 (UNEP(DEPI) /CAR WG.37/4) ;

Ayant ensuite pris note des Recommandations de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Miami, Floride, Etats-Unis, du 2 au 4 de novembre 2016 (UNEP(DEPI) /CAR WG.38/7) ; et

Ayant passé en revue le rapport de la huitième Réunion ordinaire du comité de coordination du Centre d'activité régional et comité de coordination du Centre régional pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine, d'information et de formation des Caraïbes (CAR/REMPEITC-Caraïbes), Curaçao, du 19 au 20 mai 2016 (UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.12) ;

DÉCIDE :

DÉCISION I

Ayant examiné le projet de Plan de travail et le budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2017-2018, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.39/3 ;

Prenant note des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) apportées par les états et les territoires de la région des Caraïbes pour 2015-2016 ;

Ayant examiné les besoins budgétaires du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour compléter son plan de travail 2017-2018 ; et

Reconnaissant les défis continuels des Etats et Territoires de la Région des Caraïbes pour augmenter le niveau des contributions du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes ;

Décide de :

1. **Approuver** le Plan de travail et le budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2017-2018 avec les modifications approuvées par la CdP 9 du Protocole SPAW et par la CdP 3 du Protocole LBS et plus tard par la Réunion.
2. **Demander** au Secrétariat de continuer à rechercher des fonds additionnels pour répondre aux pleines exigences du plan de travail approuvé et **exhorter les gouvernements** à soutenir le secrétariat à cet égard.
3. **Approuver** la demande du Secrétariat de revaloriser le poste d'assistant pour le programme de Communication, du niveau G4 à G5, en fonction de la disponibilité des fonds.
4. **Adopter** la table des contributions volontaires au Fonds d'affectation spécial en 2017-2018, comme l'indique l'Annexe VI de ce rapport, en notant que les contributions seront maintenues au même niveau que dans l'exercice biennal précédent, et que ceci sera reflété selon le Plan de travail et le budget approuvés pour l'exercice 2017-2018.
5. **Demander** au Secrétariat de facturer aux Etats et Territoires du Programme pour l'environnement des Caraïbes, les montants exprimés à l'Annexe VI du présent Rapport.
6. **Demander instamment** à tous les gouvernements de verser toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, en temps opportun, afin d'assurer la durabilité financière du Programme et sa continuité.
7. **Exhorter en outre** les gouvernements n'ayant jamais contribué au Fonds d'affectation spécial CTF, de commencer à le faire, et ceux ayant des contributions non acquittées de les régler rapidement, y compris via le développement de plans de paiement.
8. **Demander au Secrétariat** de continuer ses efforts de collecte de fonds et d'explorer des mécanismes financiers novateurs auprès des Etats membres, afin de faciliter le paiement de leurs contributions non acquittées, par exemple par leur soutien aux réunions, aux ateliers, etc.
9. **Reconnaître** l'appui fourni par le gouvernement de la France, accueillant les réunions actuelles (CdP 9) du Protocole SPAW, CdP3 du Protocole LBS, la réunion IGM17/CdP14), à un coût de 120 000 euros qui autrement aurait été à la charge du Fonds d'affectation spécial des Caraïbes.
10. **Demander au Secrétariat** d'encourager les efforts pour engager le secteur privé dans le développement futur et la mise en œuvre des programmes, projets et activités.
11. **Demander au** Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de prendre les dispositions nécessaires pour prolonger le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes jusqu'en 2019.

DECISION II

Rappelant l'adoption par l'Assemblée générale, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », par la résolution 70/1 du 25 Septembre 2015, l'inclusion dans ce programme de l'objectif 14 des objectifs de développement durable visant la conservation et l'exploitation durable des océans ;

Prenant note des recommandations de l'audit fourni par les Services de Contrôle Interne du bureau des Nations Unies tels que décrit dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.8 sur les besoins d'une stratégie performante actualisées, d'indicateurs et d'une stratégie de mobilisation de ressources ;

Prenant note de la situation critique du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) et **étant alertés** que sans un effort de mobilisation des ressources renforcé, le Secrétariat et les Centres d'Activités Régionaux ne seront pas dans la capacité de mettre en œuvre efficacement le plan de travail ;

Prenant en outre note que le Plan d'Action Caribéen développé en 1983 et les stratégies associées adoptées en 1990 ne reflètent pas les priorités et problématiques globales et régionales actuelles ;

Reconnaissant qu'une stratégie actualisée pour le Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) incluant des objectifs pertinents, des indicateurs et une composante portant sur la mobilisation des ressources aiderait le Secrétariat et les Centres d'Activités Régionaux dans leurs efforts de recherche d'une meilleure viabilité institutionnelle et financière ;

Reconnaissant en outre les opportunités de soutien du projet PNUD/FEM CLME+ pour le financement viable des institutions régionales impliquées dans la protection de l'environnement marin et côtier ;

Reconnaissant avec gratitude les efforts significatifs réalisés par les Parties Contractantes et Non Contractantes pour contribuer de manière opportune au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes y compris en réalisant des arrangements avec le Secrétariat pour honorer leurs engagements ;

Reconnaissant également avec gratitude les engagements financiers significatifs fait par les Gouvernements pour héberger les Centres d'Activités Régionaux ; et

Remerciant le Secrétariat et les Centres d'Activités Régionaux pour leur engagement dans la mise en œuvre des plans d'action, malgré les contraintes financières et humaines existantes ;

Décide de :

1. **Demander** au Secrétariat d'actualiser la Stratégie du PEC incorporant les éléments suivants, selon la disponibilité des ressources :
 - Analyse, diagnostic, et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie actuelle ;
 - Planification stratégique pour le Secrétariat ;
 - Evaluation des changements possibles dans les niveaux actuels des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes pour une viabilité financière globale, en prenant en compte les évaluations des échelles des contributions des Nations Unies les plus récentes ;
 - Evaluation des capacités humaines et financières du Secrétariat et des Centres d'Activités Régionaux, pour s'assurer qu'elles correspondent aux besoins des Parties Contractantes, de la manière la plus efficace et effective possible ;
 - Prise en compte de l'efficacité des ressources comme partie intégrante de la stratégie de mobilisation des ressources
 - Evaluation et proposition de la manière avec laquelle le Secrétariat pourrait répondre aux objectifs régionaux et internationaux actuels, tels que l'Agenda pour le Développement Durable 2030, les Objectifs

d'Aïchi sur la Biodiversité, les Directions stratégiques sur les mers régionales et le « chemin de SAMOA » (« SAMO Pathway »)

2. **Demander** au Secrétariat d'utiliser le document d'information (UNEP(DEPI)/CAR IG39/INF8) comme guide pour actualiser la stratégie existante, avec les indicateurs et objectifs proposés, incluant une stratégie de mobilisation des ressources, et de présenter cette stratégie actualiser à la Dix-Huitième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes en vue de sa présentation et de son éventuelle approbation.

DÉCISION III

Ayant passé en revue les rapports, les recommandations et décisions des réunions convoquées dans le cadre du Programme pour l'environnement depuis la seizième Réunion intergouvernementale ; et

Prenant également note du besoin de collaboration entre les sous-programmes Évaluation et de gestion de la pollution environnemental (AMEP) et SPAW et les centres d'activités régionaux, en répondant aux recommandations et aux décisions des réunions ;

Décide de :

1. **Approuver** les Décisions de la neuvième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW tenue à Cayenne, Guyane Française, le 13 mars 2017, comme contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5.
2. **Approuver** les décisions de la troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, tenue à Cayenne, Guyane Française, le 14 mars 2017, comme contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG 38/4.
3. **Solliciter** des gouvernements de la Région qu'ils participent activement aux Partenariats régionaux et mondiaux relatifs aux nutriments, les eaux usées, les déchets marins, y compris en participant à la réunion intergouvernementale (IGR) organisé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de Programme des Nations Unies pour l'Environnement prévu en octobre 2017 à Bali, Indonésie, et aux autres réunions régionales et internationales pertinentes au regard du travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

DÉCISION IV

Ayant examiné le rapport de la huitième Réunion ordinaire du comité de coordination du Centre d'activités régional pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine, d'information et de formation des Caraïbes (CAR/REMPEITC-Caraïbes), Curaçao, du 19 au 20 mai 2016 (UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.12) ;

Ayant examiné le plan de travail stratégique long terme 2015-2025 pour le CAR/REMPEITC-Caribe (UNEP(DEPI)/CAR IG 39/INF.11) développé sous la direction de la Jamaïque, en tant que Président du Comité directeur du CAR.REMPEITC-Caribe ;

Accueillant la finalisation de l'accord de siège entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Gouvernement de Curaçao pour l'hébergement du CAR/REMPEITC-Caribe ;

Reconnaissant avec gratitude la contribution continue des Gouvernements de Curaçao (Royaume des Pays-Bas) et des Etats-Unis pour leur support opérationnel du CAR/REMPEITC-Caribe, ainsi que le support financier continue de la part de plusieurs nations au travers de l'Organisation Maritime Internationale qui permet au CAR/REMPEITC-Caribe de continuer ses activités dans la Région ;

Reconnaissant avec gratitude l'engagement exprimé par le Gouvernement de Curaçao de continuer à soutenir le CAR/REMPEITC-Caribe sur l'île de Curaçao, territoire autonome du Royaume des Pays-Bas, avec : un Directeur à temps plein, et un membre de l'équipe en soutien, et en engageant les services de Police du Ministère du Trafic, du Transport, et de l'Aménagement du Territoire ;

Notant que depuis le départ du Consultant détaché par la France au travers du soutien de l'entreprise Total en Juin 2016, le CAR/REMPEITC-Caribe fonctionne actuellement avec un unique consultant, détaché de la Garde-Côtière Américaine ;

Notant en outre que la Garde-Côtière Américaine a informé le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, au travers de l'Organisation Maritime Internationale, qu'elle estime que la présence d'un unique consultant n'est pas une option viable pour soutenir les vastes missions du CAR/REMPEITC-Caribe, et par conséquent, considère la possibilité de retirer son soutien à la fin de l'affectation du consultant en mai 2018 ; notant que la décision pourrait être révisée sur la base de l'addition de consultants à temps plein à partir de mai 2017 ;

Reconnaissant le travail significatif réalisé par les consultants et par le personnel du CAR/REMPEITC-Caribe, y compris ceux détachés par d'autres gouvernements ces deux dernières décennies, pour développer et mettre en œuvre des actions multilatérales pour répondre aux déversements d'hydrocarbures et autres menaces environnementales marines provenant des navires, y compris le déversement des eaux de ballast et les émissions de gaz pouvant menacer l'environnement marin dans la région des Caraïbes ; et

Reconnaissant également qu'une proposition intitulée "Renforcement des ressources humaines pour le CAR/REMPEITC-Caribe" a été soumise à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour être considéré lors de la 66^{ème} rencontre spéciale du Conseil du commerce et du développement (COTED) – Transport, Saint Vincent et Grenadines, du 27 avril 2017, et pour être considéré par le Conseil de la communauté Caribéenne compétent, et enfin pour un dernier exposé à la Conférence des Chefs de Gouvernements CARICOM ;

Décide de :

1. **Approuver** les Décisions de la huitième Réunion ordinaire du comité de coordination.
2. **Reconnaître** la contribution des Gouvernements des Etats-Unis et de Curaçao et des Etats-Unis pour leur soutien continu CAR/REMPEITC-Caribe.
3. **Remercier** le Secrétariat CARICOM pour leur engagement exprimé à porter aux segments de hauts niveaux des réunions à venir les défis de viabilité du Centre.

4. **Exhorter** l'ensemble des Parties Contractantes à soutenir le CAR/REMPEITC-Caribe avec des moyens humains supplémentaires, afin que le Centre puisse atteindre son niveau optimal, avec trois consultants détachés, et continuer à servir la Région.
5. **Exhorter** l'ensemble des Parties Contractantes à soutenir les activités techniques suivantes proposées par le Centre :
 - a. **Mettre en œuvre** le Plan d'Action Régional pour minimiser le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et de pathogènes nocifs dans les eaux de ballast et sédiments des navires dans la Région Caraïbe, et poursuivre les options pour établir une chambre de compensation centralisée pour recevoir, traiter et fournir aux Parties des données sur la gestion des eaux de ballast des navires opérant dans la Région.
 - b. **Conduire** une étude de faisabilité sur le développement d'un plan régional de réception dans les ports (RPRFP) pour la région Caraïbe.
 - c. **Encourager**, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion nationaux, lignes directrices et législation sur la gestion de l'élimination des déchets générés par les navires.
 - d. **Améliorer** les plans nationaux et régionaux d'anticipation et de réponse au déversement d'hydrocarbures, y compris par l'intégration des installations pétrolières et gazières offshore, et des liens entre tous les plans nationaux, régionaux et bilatéraux de la région.
 - e. **Encourager** le CAR/REMPEITC-Caribe à devenir un **centre régional de notification et de signalement des déversements**, en partenariat avec les Centres de coordination maritimes de la Région ; et en utilisant des outils d'évaluation des risques pour identifier les manques au niveau national et renforcer ensuite les capacités, avec une attention particulière pour les intérêts gaziers et pétroliers offshore émergent dans la région.

DÉCISION V

Ayant convié la Neuvième Réunion des Parties Contractantes (CdP9) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes ;

Prenant note de « l'Etat des activités du sous-programme SPAW 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.3) et **saluant** le travail du Secrétariat et du Centre d'Activités Régional pour le Protocole SPAW (CAR SPAW) ;

Prenant note du « Rapport du Centre d'Activités Régional SPAW en Guadeloupe : activités et budget du CAR SPAW pour la période 2015-2016 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4) ;

Ayant examiné le document "évaluation des Aires proposées pour inscription" et le document "Aires protégées proposées par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW" (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5) et (UNEP(DEPI)/CAR WG 38.5 Addendum 1. Rev.1) et (UNEP(DEPI)/CAR IG 37/4) ;

Ayant examiné le "Rapport du Groupe de travail pour développer les critères et les processus d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW" (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4) et le document "Espèces proposées par les Parties contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW" (UNEP(DEPI)/CAR IG.38/INF.7) ;

Ayant Examiné le Projet de formulaire de rapport de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)" (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev.1) ;

Ayant examiné le "Compte-rendu sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et sur ses principales activités y compris, sur le projet en cours du Réseau des aires marines protégées des Caraïbes orientales (ECMMAN)" (UNEP(DEPI) /CAR WG.38/INF.5) ;

Ayant examiné l'« Évaluation des activités du CaMPAM (2010-2015) et des recommandations d'amélioration » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6) ;

Ayant examiné les différents documents support du Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins (MMAP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.10, UNEP (DEPI) CAR/38.11, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13, UNEP(DEPI)/CAR WG 38/INF.16 ; and UNEP (DEPI)/CAR WG. 28/INF.17) ;

Ayant pris note des Directives du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN-Caraïbes) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17) et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/ INF.4;

Ayant pris note des fiches techniques et la plateforme sur la thématique des Sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.9, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.12, UNEP(DEPI)/CAR WG.38.INF.14, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.15) ;

Ayant pris note du projet portant sur le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et de sa mise en œuvre conjointe au travers des sous-programme AMEP et SPAW (UNEP (DEPI)/CAR WG.37/INF.7) ;

Ayant examiné le « Projet de Plan de travail et du budget du sous-programme relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennuel 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6 Rev.1) ; et

Ayant examiné les « Recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW), du 2 au 4 novembre, à Miami, en Floride, contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) ;

Décide de

1. **Exhorter** les gouvernements de la région qui ne le sont pas encore à devenir Parties Contractantes du Protocole SPAW.
2. **Approuve** que l'aire protégée "Parc National Cayos de San Felipe" présentée au STAC 7 soit listée au titre du protocole SPAW et **accueille avec intérêt** l'initiative du Secrétariat de continuer à soutenir les aires protégées listées au titre du protocole au travers d'un programme de coopération.
3. **Exhorte** les Parties Contractantes à répondre aux requêtes du Secrétariat de participer plus activement au sein des groupes de travail établis par les Parties.
4. **Approuve** la version révisée du rapport volontaire de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole, tel qu'adopté par le CdP9 et **encourage en outre** les Parties contractantes à utiliser ce rapport lorsqu'ils demandent une telle exemption.
5. **Amender** les Annexes du Protocole SPAW en ajoutant les espèces suivantes aux Annexes II et III respectivement :

Annexe II

Passerina ciris, Passerin nonpareil
Pristis pectinata, Poisson-scie tident

Annexe III

Liguus fasciatus, Escargot arboricole de Floride
Manta birostris, Raie manta birostris
Manta alfredi, Raie manta alfredi
Manta sp. cf. birostri, Raie manta cf. birostris
Sphyrna lewini, Requin-marteau halicorne
Sphyrna mokarran, Grand requin-marteau
Sphyrna zygaena, Requin-marteau commun
Requin océanique Oceanic whitetip shark
Requin baleine Whale shark
Epinephelus striatus, Mérou rayé

6. **Adopter** les recommandations formulées lors de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8) avec les modifications suivantes :

Recommandation I.4 (vi)

Le travail collaboratif avec les partenaires concernés, notamment l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM en anglais) et d'autres gouvernements et régions sur des sujets d'intérêts communs, comme la gestion des échouages massifs de sargasses, la restauration des récifs coralliens et les espèces exotiques envahissantes et sur les moyens de remédier à ce problème ; et

Recommandation IV.2

Que les membres intéressés du Groupe de travail spécial « Dérogation » examinent également le formulaire de demande dans son format actuel appliqué à la demande de dérogation de Curaçao et fournissent ses conclusions sur le format seulement, avant la fin de l'année". *Comme discuté lors du*

STAC 7, Curaçao est encouragé à fournir plus d'information sur leur déclaration d'exemption au groupe de travail ad hoc.

Recommandation IV.3

Ayant approuvé le projet de formulaire de demande d'exemption, encourage les parties à l'utiliser lorsque qu'ils demandent une telle exemption.

7. **Approuve** le plan de travail pour la biennale 2017-2018 révisé par le STAC7 et son budget, soumis à l'approbation du budget du PEC à la 17ème réunion intergouvernementale du Plan d'Action pour le Programme de l'Environnement de la Caraïbe, et la 14ème conférence des Parties Contractantes de la Convention de Carthage, et **exhorte** les Parties à soutenir le Secrétariat à développer une stratégie de mobilisation des ressources.
8. **Accueille** avec intérêt l'offre du Royaume des Pays-Bas pour examiner avec le Secrétariat la possibilité d'accueillir le huitième STAC du protocole SPAW et la dixième CdP à Curaçao en 2018.

DÉCISION VI

Rappelant la décision de la treizième Réunion intergouvernementale d'approuver les lignes directrices de fonctionnement du Centre d'activité régional (CAR) et des réseaux d'activité régionaux (RAR) de la Convention de Carthagène (UNEP(DEPI)/CAR IG.28/INF.5.Rev.1) ;

Reconnaissant le progrès accompli par le secrétariat pour mener à bonne fin et/ou mettre à jour des accords de siège des Centres d'activité régionaux en Curaçao et Trinité-et-Tobago ; et

Accueillant avec intérêt l'appui du siège de Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans la mise au point de ces accords ;

Décide de :

1. **Demander au Secrétariat**, en coordination avec les centres d'activités régionaux, de continuer son travail pour finaliser les accords de siège en attente, avec les gouvernements de Cuba pour le CAR du Protocole LBS / CAR CIMAB le plus tôt possible.

DÉCISION VII

Ayant examiné les progrès du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant l'exercice 2015-2016 ;

Reconnaissant la nécessité de poursuivre le développement et la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes de l'exercice biennal 2017-2018 et au-delà ;

Accueillant avec intérêt le progrès accompli par d'autres Parties vers la ratification des Protocoles LBS et SPAW ;

Prenant note de l'importance d'obtenir des rapports de la part des pays sur l'état de mise en œuvre de la Convention et ses protocoles ; et

Reconnaissant que le format de rapport devrait être tenu sous contrôle périodique du Secrétariat, y compris en demandant aux gouvernements de fournir des informations supplémentaires dans le cadre de leurs obligations de déclaration en vertu de la Convention ;

Décide de :

1. **Encourager** d'autres gouvernements dans la région des Caraïbes à ratifier la Convention de Carthagène et ses protocoles.
2. **Encourager** les gouvernements à informer le Secrétariat du statut et des impacts de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes et de ses protocoles, par le biais du format de rapport approuvé pour la Convention de Carthagène et ses protocoles.
3. **Encourager** une plus grande implication et participation des points focaux dans le développement et la mise en œuvre du programme de travail du Programme pour l'environnement des Caraïbes, y compris la participation à des réunions du secrétariat ou en communiquant les changements qui se produisent concernant leurs points focaux.
4. **Demander** également au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour renforcer les relations de collaboration avec les agences régionales et les secrétariats des conventions pertinentes, pour permettre la mise en œuvre plus efficace du plan de travail du PEC.
5. **Féliciter**, en particulier, le coordonnateur et le personnel du secrétariat pour les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes, pendant la période depuis la sixième Réunion intergouvernementale (IGM).
6. **Encourager** toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore soumis des rapports nationaux de le faire et au plus tard le 30 avril et invite le Secrétariat à rendre tous ces rapports disponibles sur le site Web du PEC du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
7. **Encourager** les gouvernements à exprimer leur appréciation et leur soutien au Programme pour l'environnement des Caraïbes au sein de leurs institutions nationales, ainsi qu'au sein des forums pertinents nationaux, régionaux et au niveau mondial.

DÉCISION VIII

Reconnaissant les réalisations du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'environnement, établies par Décision XI de la quatorzième IGM ; et

Notant également que davantage de travail sera nécessaire pour compléter le profil proposé du rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention ;

Décide de :

1. **Soutenir** la recommandation spécifique de la CdP3 du Protocole LBS, afin de permettre le travail continu du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'exercice biennal 2017-2018 jusqu'à la complétion du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR).
2. **Demander** que le groupe de travail continue ses travaux, comme un groupe de travail ouvert constitué d'experts des Parties contractantes et de centres régionaux d'activités à la Convention de Carthagène et **demander** aux gouvernements de la région ou d'autres gouvernements intéressés par le développement du SOCAR, y compris en participant aux groupes de travail et au sous-groupe relatifs aux données, d'en informer le Secrétariat avant le 31 mars 2017.
3. **Demander** que les Parties contractantes et **inviter** les parties non contractantes de fournir les données et informations au Secrétariat pour permettre de poursuivre du SOCAR, avant le 15 avril 2017.
4. **Demander aussi** que la présidence des groupes de travail fasse rapport à la 4ème réunion du STAC du Protocole LBS et le cas échéant, à la CdP4 du Protocole LBS.
5. **Demande** au Secrétariat de maintenir ses efforts de mobiliser les ressources qui aideront des pays, dans la conduite du suivi et des évaluations nationales côtières et marines, et dans le développement ultérieur du Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention.

DECISIONS IX

Rappelant la Décision VII de la seizième Réunion Intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la treizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes concernant la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique relatif aux Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Nord du Brésil (PAS CLME+) via le projet PNUD/FEM CLME+ ;

Reconnaissant que les objectifs du Programme d'Action Stratégique (PAS) sur 10 ans pour le CLME+ sont cohérents avec la vision, les objectifs et le mandat de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles ;

Prenant note qu'à ce jour, 24 pays de la zone de la Convention de Carthagène ont approuvé le PAS CLME+ à un niveau politique ;

Reconnaissant que la large adhésion au niveau politique du PAS CLME+ a été un instrument de la mobilisation des nouvelles sources de financement pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles ;

Reconnaissant le rôle du PAS CLME+ dans la promotion de la collaboration et de la coordination, en particulier auprès des agences de pêche et agences environnementales, aux niveaux régional et national ;

Notant que le PAS CLME+ fournit une feuille de route qui est favorable à un agenda pour une croissance bleue durable, et à la réalisation d'objectifs globaux et régionaux à l'échelle de la grande région relatifs à l'environnement marin, y compris les objectifs d'Aichi et l'objectif 14 issu des Objectifs du Développement Durable des Nations Unies ;

Reconnaissant que le Secrétariat de la Convention de Carthagène est une agence co-exécutant le projet PNUD-FEM CLME+ pour la période 2015-2020, dont l'objectif est de promouvoir la mise en œuvre du PAS CLME+ ; et

Notant les décisions pertinentes relevant du projet CMLE+ de la CdP3 du Protocole LBS et de la CdP9 du Protocole SPAW ;

Décide de :

1. **Encourager** les Gouvernement qui ne l'ont pas encore fait à considérer endosser le niveau politique du PAS CLME+.
2. **Demander** au Secrétariat de continuer à explorer les opportunités pour mettre en place un agrément formel avec le Gouvernement du Brésil au regard d'une collaboration mutuelle sur les activités relevant de la Convention de Carthagène et de ses protocoles.
3. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour intégrer le travail réalisés dans le cadre des sous-programme AMEP et SPAW, y compris la finalisation de la feuille de route AMEP / SPAW, et au travers d'activités telles que le développement d'Actions Régionales et de Plans d'Investissement pour les Nutriments et les Habitats, la finalisation des rapports SOCAR LBS et des rapports sur l'Etat de Habitat, et leur intégration au sein du SOMEE CLME+, et la préparation des sous-projets EBM dans le cadre du projet PNUD/FEM CLME+.
4. **Demander** que le Secrétariat participe au processus d'identification des options pour un mécanisme de coordination d'une politique permanente pour la Gouvernance des Océans et un mécanisme financier durable pour renforcer les rôles et les capacités des organisations régionales responsables de la gouvernance des océans, comme formulé dans le PAS CLME+.

DECISION X

Reconnaissant les efforts du Gouvernement français pour préparer le Document de Travail de la Conférence (UNEP(DEPI)/CAR IG.39/CRP.1) qui a été débattu au cours de la Réunion ;

Reconnaissant que de nombreuses actions proposées dans le document sont conformes avec les objectifs de la Convention de Carthage et de ses Protocoles ; et

Remerciant les délégués qui ont apporté leurs contributions au projet final de la Déclaration de Cayenne ;

Décide de :

1. **Prendre note** de la soumission de la Déclaration de Cayenne à la réunion IGM17 et la CdP14 de la Convention de Carthage.

ANNEXE VI : CONTRIBUTIONS INDICATIVES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018

PAYS	2017	2018
ANGUILLA	12,791	12,791
ANTIGUA ET BARBUDA	12,791	12,791
ARUBA	11,663	11,663
BAHAMAS	12,791	12,791
BARBADE	12,791	12,791
BELIZE	11,663	11,663
LES ILES VIERGES BRITANNIQUES	7,547	7,547
CARAIBES NEERLANDAISES	6,000	6,000
LES ILES CAYMAN	7,101	7,101
COLOMBIE	22,914	22,914
COSTA RICA	13,917	13,917
CUBA	24,059	24,059
CURAÇAO	10,000	10,000
DOMINICA - COMMONWEALTH	12,791	12,791
REPUBLIQUE DOMINICAINE	15,044	15,044
FRANCE	291,597	291,597
GRENADE	12,791	12,791
GUATEMALA	13,917	13,917
GUYANA	12,791	12,791
HAÏTI	12,791	12,791
HONDURAS	12,791	12,791
JAMAÏQUE	18,514	18,514
MEXIQUE	40,000	40,000
MONTSERRAT	3,430	3,430
NICARAGUA	12,791	12,791
PANAMA	13,917	13,917
ST. KITTS - NEVIS	3,430	3,430
SAINTE-LUCIE	11,663	11,663
ST MAARTEN	5,000	5,000
ST. VINCENT & LES GRENADINES	11,663	11,663
SURINAM	12,791	12,791
TRINITE-ET-TOBAGO	15,044	15,044
TURC ET CAÏQUES	6,174	6,174
ÉTATS-UNIS	425,000	425,000
VENEZUELA	170,375	170,375
	1,300,333	1,300,333

Même contributions que dans l'exercice biennal précédent

ANNEXE VII : LIST DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Working Documents</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/1	Ordre du jour provisoire	1-3
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/3	Plan de travail et budget du programme pour l'environnement des caraïbes pour l'exercice biennal 2017-2018	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5	Décisions de la neuvième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.38/7	Décisions de la troisième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/4	Recommandations de la huitième Réunion ordinaire du Comité directeur du Centre d'activité régional / Centre régional de formation et d'information en cas d'urgence de pollution marine RAC/REMPEITC-Caribe	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/5	Décisions de la dix-septième Réunion intergouvernementale (IG) du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième Réunion des Parties contractantes (CdP) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/6	Rapport de la dix-septième Réunion intergouvernementale (IG) du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième Réunion des Parties contractantes (CdP) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	9
<u>Information Documents</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.1	Liste des documents	1
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.2	Liste des participants Provisional List of Participants	1
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.3	Rapport du Président du comité de surveillance et Président du bureau des Parties contractantes	4
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.4	Rapport du directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Plan de travail et du budget du Programme pour l'environnement	5

	des Caraïbes (2015-2016)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.5	Rapport de la ratification de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes et de ses protocoles (Convention de Cartagena) présentés par le gouvernement de la Colombie	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.6	Institutionalizing an integrated reporting mechanism on the State of the Marine Ecosystem in the Cartagena Convention Area	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.7	Memorandum of Understanding (MOU) with the Government of Brazil	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.8	CEP Sustainable Development Strategy and Performance Indicators	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.9	Updated Communications Strategy including Analysis of Survey, Social Media and Facebook	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.10	Resource Mobilization Strategy (<i>merged with UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.8</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.11	RAC/REMPEITC-Caribe Long-Term Strategic Plan 2015-2025	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.12	Report of the Eighth Steering Committee Meeting of the Regional Marine Pollution Emergency, Information and Training Centre (REMPEITC) for the Wider Caribbean Region (19-20 May 2016)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.13	Recommendations from RAC/REMPEITC Workshops held in 2016	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.14	RAC/REMPEITC-Caribe Report of Activities 2005-2014	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/INF.15	Supplemental Documents related to the Status of Consultants at RAC/REMPEITC-Caribe	
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.3 Rev.1	État des activités du sous programme SPAW pour 2015-2016	5
UNEP(DEPI)/CAR IG.38/INF.3	Report from the Secretariat on the Status of LBS Protocol Ratification of the Non-Contracting Parties	
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4	Rapport du Centre d'activité régional de SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe en ce qui concerne des opérations du CAR et du budget pour la période 2015-2016	5
UNEP(DEPI)/CAR IG.38/INF.9	Summary of GPA Survey on pollution in Latin America and the Caribbean	
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.5	Mise à jour du Réseau de gestion et Forum des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM), ainsi que de ses activités principales (y compris le supplément sur le projet de l'Initiative Caribbean Challenge complété et le projet en cours du Réseau des zones marines gérées des Caraïbes orientales résilientes au climat (ECMMAN))	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6	Mise à jour de la Mise en œuvre des activités à l'appui du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) y compris le projet de l'Espagne-UNEP Lifeweb « Protection des habitats et couloirs de migration pour les mammifères marins dans le sud et nord-est Pacifique et la région des Caraïbes par le biais	5

	des réseaux de zones marines protégées »	
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.7	Le grand écosystème marin des Caraïbes du FEM (CLME+) et les principales réalisations du projet pilote des pêches et de la biodiversité des récifs. Rapport sommaire, Les meilleures pratiques et les enseignements appris	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/7	Recommandations de la septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	5-8
UNEP(DEPI)/CAR WG. 35/INF.4 Rev.1	Rapport des activités des Centres d'activités regionaux IMA (Trinité et Tobago) and Cimab (Cuba) for 2013-2014	
UNEP(DEPI)/CAR WG. 35/INF.7	Rapport du Partenariat global sur la réunion de la plateforme des Caraïbes concernant la gestion des éléments nutritifs (GPNM). Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago 7 au 9 mai 2013.	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/4	Rapport de la troisième Réunion du comité consultatif scientifique, et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes, Miami, Floride, EE. UU., du 31 octobre au 2 novembre 2016	5-6
UNEP(DEPI)/CARWG.35/INF.5 Rev.1	Rapport du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'environnement	5, 6
UNEP(DEPI)/CAR IG.33/INF.5	Résumé des rapports nationaux des Parties contractantes à la Convention 2013-2014	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.9	Project Document for GEF-funded Integrating Land, Water, and Ecosystems Management in Caribbean SIDS (GEF IWEco)	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.5	L'état de ratification du Protocole	
UNEP(DEPI)/CAR IG.38/INF.4	Évaluation terminales - Projet financé par le FEM « Examen d'un Fonds régional des Caraïbes prototype pour la gestion des eaux usées » (FEM CReW) (en anglais seulement)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7	The GEF Caribbean Large Marine Ecosystem (CLME+) Project and its joint implementation through the AMEP and SPAW Subprogrammes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.35/INF.3	Document de projet CLME+ : Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil (en anglais et espagnol)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.14 Rev.1	Project Implementation Form (Draft) – Upscaling and enhancing the experience of the Caribbean Regional Fund for Wastewater Management to the wider Caribbean promoting through an integrated approach of innovative technical solutions and financing mechanisms (CReW+)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/8	Rapport de la sixième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage	

	spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Caraïbes, Carthagène, Colombie, 8 décembre 2014	5-8
UNEP(DEPI)/CAR IG.34/4	Rapport de la huitième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Carthagène, Colombie, 9 décembre 2014	5-8
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/5	Rapport de la seizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la douzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Carthagène, Colombie, du 11 au 13 décembre 2014	5-8

Reference Documents

ST/AI/284	Instructions administratives - Fonds de fidéicommis général	
UNEP/LAC-IG.XX/5	Final Report of the XX Meeting of the Forum of Ministers of the Environment of Latin America and the Caribbean. Cartagena, Colombia, 28-31 March 2016	
UNEP/WBRS.18/INF8	Direction stratégique de mers régionales (2017-2020)	
UNEP, 2017	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper (English only)	
UNEP, 2012	Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean Region, Protocol Concerning Cooperation in Combating Oil Spills, Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife and the Protocol Concerning Pollution from Land-Based Sources and Activities	
UNEP, 2010	Règlement intérieur pour les réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena)	
UNEP, 2010	Règlement financier de la Convention de Carthagène, su Programme pour l'environnement de Caraïbes et ses Termes de reference pour le Fonds fiduciaires des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Amendement 1 au Règlement financier de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la Région des Caraïbes (Convention de Carthagène)	
UNEP, 1983a	Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes. Rapports et études des mers régionales du PNUE No. 26	
UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.1	Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'activités régionaux et réseaux d'activité régionaux de la Convention de Cartagena.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6	IUCN Caribbean Red List of Threatened Species – A Proposal	

UNEP(DEPI)/CAR WG.32/INF.9 Rev. 3	Template for National Reporting on the Cartagena Convention and its Protocols
Laguna de Bay 2013 Report Card	Laguna de Bay 2013 Ecosystem Health Report Card
Chilika Lake 2014 Report Card	Chilika Lake 2014 Ecosystem Health Report Card
ISBN: 978-1-906698-40-9	Our Nutrient World: The challenge to produce more food and energy with less pollution
2_IASS Policy Brief 1/2017	Achieving the Sustainable Development Goal for the Oceans
RAC/REMPEITC SMA	Recommendations of the SMA regarding the future resourcing and sustainability of RAC/REMPEITC-Caribe
UNEP/WBRS.18/INF13/rev.1	Compilation of the resolutions of the Second Session of the United Nations Environment Assembly, which are relevant to the Regional Seas programmes
UNEP/EA.2/Res.4	Role, functions and modalities for United Nations Environment Programme implementation of the SAMOA Pathway as a means of facilitating achievement of the Sustainable Development Goals
UNEP/CBD/SOI/WS/2017/1/2	Report of Sustainable Ocean Initiative Regional Capacity-Building Workshop for the Wider Caribbean and Central America
REPORT 2015/083	Audit of the United Nations Environment Programme Caribbean Environment Programme
CEP Technical Report 05	The Strategy for the Development of the Caribbean Environment Programme (1990)
Conference Room Paper	
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/CRP.1	Déclaration de Cayenne

ANNEXE VIII : LISTE DES PARTICIPANTS

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
1.	Linroy Christian	Antigua & Barbuda	Director of Analytical Services Analytical Services Friars Hill St. John's	Tel: +268-764-8338 Fax: E-mail: linroyc@gmail.com
2.	Stacy Lubin	The Bahamas	Senior Environmental Officer Bahamas Environment Science and Technology (BEST) Commission Charlotte House Charlotte and Shirley Street P.O. Box N-7132, Nassau	Tel. +242 322 4546 Fax: +242 326 3509 E-mail: slubingray@gmail.com / slgray@best.gov.bs
3.	Anthony Headley	Barbados	Director (Ag) Environmental Protection Department Ministry of Environment and Drainage L.V Harcourt Lewis Building NUPW Complex Dalkeith St. Michael	Phone: 1-246-535 4600/1 Fax #: 1-246-228-7103 E-mail: anthony.headley@epd.gov.bb ; enveng@caribsurf.com Website: www.epd.gov.bb
4.	Kim Downes Agard	Barbados	Environmental Officer Ministry Of Environment And Drainage 10th Floor Warrens Tower Ii Warrens St. Michael Barbados	Tel. (246) 622-1601 Fax: (246) 437-8859 E-mail: Kim.DownesAgard@barbados.gov.bb
5.	Jeavon Hulse	Belize	Department of Environment Market Square Belmopan City, Belize C.A.	Tel: 501 822 2819 Fax: 501 822 2860 E-mail: seo@environment.gov.bz

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
6.	Vinicius Scofield Siqueira	Brazil	Ministry of the Environment - SEPN 505 Bloco B Sala 501 Edifício Marie Prendi Cruz Brasília - DF – Brazil 70.730-542	Tel. 55 61 2028-2691 / 2028-2552 E-mail : vinicius.scofield@mma.gov.br
7.	Jenny Bowie Wilches	Colombia	Third Secretary to Foreign Affairs Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No.5 5-51 Palacio de San Carlos Bogota, DC	Tel. 57 31 5611 5021 E-mail: jenny.bowie@cancilleria.gov.co
8.	Jenny Asch Corrales	Costa Rica	Coordinadora Progrma Marino Costero, SINAC-MINAE Ministerio de Ambiente y Energía Costa sur de la ULACIT Barrio Turnon San José	Tel. 506-87061871 E-mail: jenny.asch@sinac.go.cr
9.	Pedro Ruiz Hernandez	Cuba	Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente 18ª Nro. 4114, e/ 41 y 47, Playa La Habana	Tel. 537 203-0776 E-mail: pruiz@citma.gob.cu
10.	Vanessa Tore	Curaçao	Policy Director a.i. Ministry of Traffic, Transport and Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel. 599 9512 8443 E-mail: Vanessa.tore@gobiernu.cw
11.	Dwigno Puriel	Curaçao	Secretary General Ministry of Traffic, Transport and Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel. 599 9465-1477 E-mail: dwigno.puriel@gobiernu.cw
12.	Jeanine Constansia-Kook	Curaçao	Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg 17	Tel. 5999-4325857/5999-5620013 E-mail: jeanine.constansia-kook@gobiernu.cw / jckgmn@gmail.com

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
13.	Vanessa Eliza	Curaçao	Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg 17	Tel. 599 9 432 5859 / 516 6451 E-mail: vanessa.bitorina-eliza@gobiernu.cw
14.	Julio Abraham	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Policy Director a.i. Ministry of Health, Environment and Nature Bellisimaweg 17	Tel: 599 9 432 5800 ext 910 E-mail: julio.abraham@gobiernu.cw
15.	Girigori Pedzi	Curaçao (The Kingdom of the Netherlands)	Policy Advisor Ministry of Traffic, Transport & Urban Planning Berg Arrarat Perceel C Willemstad	Tel. 599 9 465-1477 Fax: 599 9 465-1474 E-mail: pedzi.girigori@gobiernu.cw
16.	Maria Bertrand	Dominica	Environmental Officer Environmental Coordinating Unit Roseau Fisheries Complex Building Dame Eugenia Charles Blvd Roseau	Tel. (767) 266-5256 Fax: (767) 448-4577 E-mail: mariabertrand1@yahoo.se
17.	Jose Manuel Mateo Feliz	Dominican Republic	Director de Bioversidad Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Calle Cayetano Germosen Esquina	Email: jose.mateo@ambiente.gob.do ; sarah.diazdedefrank@ambiente.gob.do
18.	Xavier Sticker (Chair)	France	French Ambassador for Environment Ambassador for the Environment 17, quai d'Orsay 75700 Paris 07 SP Paris	Tel. 33 43 17 80 16 E-mail: Xavier.sticker@diplomatie.gouv.fr
19.	Nadia Deckert (Head of Delegation)	France	Protection Internationale des oceans Ministère des Affaires étrangères et du développement international 27 rue de la Convention, 75015 Paris	Tel: +33 (0) 7 6209 8347 Fax: Email: nadia.deckert@diplomatie.gouv.fr

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
20.	Maud Casier	France	Ministère français de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEDDE) / Direction de l'eau et de la biodiversité (DGALN/DEB) French Ministry of Environment, Energy and the Sea / Water and Biodiversity Directorate Coordination internationale / International coordination (CI) Bureau 05 / 56 - Tour Séquoia-92055 - Paris La Défense France	Tel : 00-33 (0) 1 40 81 33 82 Tel: +33140818606 E-mail : maud.casier@developpement-durable.gouv.fr
21.	Arnaud Anselin	France	Chef du Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages DEAL Guyane (Direction de l'Environnement, de l'Amenagement et du Logement) 33 rue Félix Eboué - BP 6003 - 97306 Cayenne Cedex	Tel: (+599) 599 29 6650 Fax: Email: Arnaud.ANSELIN@developpement-durable.gouv.fr
22.	Denis Girou	France	Director Directorate of the Environment, Land Use Planning and Housing Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy Rue du Port -CS 76003 -97306 Cayenne, Cedex	Tel: 05 94 39 80 01 Mobile: 06 94 21 25 57 Fax: 05 94 31 74 20 Email: denis.girou@developpement-durable.gouv.fr Website: www.guyane.developpement-durable.gouv.fr
23.	Stephane Crouzat	France	Ministère français de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEDDE) Ministère Ecologie Conseiller Diplomatique (Diplomatic Advisor to the Minister of Environment)	Tel. 06 20 52 04 64 E-mail: stephane.crouzat@developpement-durable.gouv.fr

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
24.	Marion Besançon	France	Chargée de mission pollution et fonds marins Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer Tour Séquoia 92055 La Défense	Tel. 33 14 08 13 382 E-mail: marion.besancon@developpement-durable.gouv.fr
25.	Charles Henri de Barsac	France	Chargé de mission protection de l'environnement Marin et Convention Mers Régionales 92055 La Défense CEDEX	Tel: +33.1.40.81.76.77 Fax:+33.1.40.81.16.10 Email : charles-henri.de-barsac@developpement-durable.gouv.fr
26.	Jean-Yves Lacascade	France	Conseiller Special du President en Charge des Relations exterieures Cabinet Hotel de la Collectivite Territoriale de Guyane Carrefour de Suzini - 4179, route de Montabo BP 47025 -97307 Cayenne Cedex	Tel: 0594 27 11 69 0694 22 34 80 Fax: 0594 31 95 22 Email: jean—yves.lacascade@ctguyane.fr
27.	Martin Jaeger	France	Préfet Préfecture de Guyane	Email: martin.jaeger@guyane.pref.gouv.fr
28.	Frédéric Blanchard	France	Directeur de Projet - Chef de Mission Biodiversité	Email:
29.	Ian Evans	Grenada	Acting General Manager Grenada Port Authority P.O.Box 494 The Carenage, St. George's	Tel. Fax: E-mail: gpasecretary@hotmail.com
30.	Mario Diaz Anzueto	Guatemala	Department of Ecosystem Ministry of Environment 20 Calle 28-58 Edificio MARN	Tel. 50224230500 Fax: E-mail: mdiazcbm@marn.gob.gt

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
31.	Kemraj Parsram	Guyana	Executive Director (a.g.) Environmental Protection Agency (EPA) 68 High Street Kingston Georgetown	Tel. 878 223-6313 / 223-6314 E-mail: kemraj.parsram@gmail.com
32.	Marie Elena Doriva	Haiti	Consulat General de la Republique d'Haiti 12, Avenue Leopold Heder 97300 Cayenne Guyane Francaise	Tel. 0594 31 18 58 Fax: 0594 31 20 65 E-mail: elena.dorival@diplomatie.ht
33.	Aisha Bedasse	Jamaica	Manager Applications Processing Branch National Environment and Planning Agency 10 and 11 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel. +876 754-7540 ext 2162 Fax: +876 908-1391 E-mail: abedasse@nepa.gov.jm
34.	Guus Schutjes	Netherlands	Ministry of Economic Affairs Department of Nature and Biodiversity P.O. Box 20401 2500 EK Den Haag	Tel. 31 652 401 058 E-mail: a.h.m.schutjes@minez.nl
35.	Tricia Greaux	Saint Kitts	MMA Habitat & Monitoring Officer The Department of Marine Resources C.A. Paul Southwell Industrial Park Basseterre St. Kitts	Tel: Fax: E-mail: triciagreaux@gmail.com
36.	Lavina Alexander	Saint Lucia	Sustainable Development and Environment Officer Department of Sustainable Development Caribbean Cinemas Complex Choc Estate, Castries	Tel: +758-451-8746 Fax: +758-450-1904 E-mail: lalexander@sde.gov.lc
37.	Ryan Fung A Loi	Suriname	Head Legal Department Maritieme Autoriteit Suriname Cornelis Jongbawstraat no. 2	Tel: +758- 451-8746 Fax: +758- 450-1904 E-mail: rfungaloi@gmail.com
38.	Toylan Arneaud	Trinidad & Tobago	Director (Ag) Institute of Marine Affairs Hilltop Lane, Chaguaramas P.O. Box 3160, Carenage Post Office	Tel. 1-868-634-4291/4 Ext 2504 Fax: 1-868-634-4433 E-mail: tarneaud@ima.gov.tt

	Participant	Pays	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
39.	Rona Rathod (Head of Delegation)	U.S.A.	Department of State 2201 C Street, NW Washington, DC 20520	Tel. +1202 647-3879 E-mail: rathodrr@state.gov
40.	Stephanie Adrian	U.S.A.	Global Affairs and Policy Office of International and Tribal Affairs US Environmental Protection Agency 1200 Pennsylvania Ave, NW, MC2660R Washington, DC 20460	Tel. +202-564-6444 E-mail: adrian.stephanie@epa.gov
41.	Chelsey Young	U.S.A.	Natural Resource Management Specialist NOAA Fisheries 1315 E. West Highway SSMCIII Room #13632 Silver Spring, Maryland, 20910	Tel: +301 427-8491 Fax: Email: chelsey.young@noaa.gov
42.	Erica Nuñez	U.S.A.	International Affairs Specialist Department of Commerce/NOAA 1401 Constitution Ave., N.W. Suite 68029 Washington, D.C., USA 20230	Tel. 202 482-6196 Fax: 202 482-4307 E-mail: Erica.Nunez@noaa.gov

PERSONNES DE RESSOURCE / OBSERVATEURS

	Participant	Entreprise		Tel/Fax/ E-mail/ Website
43.	Courtney Vail	Animal Welfare Institute	Consultant 333 N. Danielson Way Chandler, Arizona 85225	Tel. 480 747-5015 E-mail: courtvail@msn.com
44.	Lyndon Robertson	Environmental Health and Sustainable Development Department (EHS)	Caribbean Public Health Agency (CARPHA) PO Box 1111 The Morne Castries, St. Lucia	Tel: (758) 452 2501 ex 237 Fax (758) 453-2721 E-mail: robertly@carpha.org Website: www.carpha.org

PERSONNES DE RESSOURCE / OBSERVATEURS				
	Participant	Entreprise		Tel/Fax/ E-mail/ Website
45.	Patrick Debels	GEF CLME+ Project	Regional Project Coordinator GEF CLME+ Project UNOPS (UNDP/GEF) Edificio Chambacú – Oficina 405, Cra 13B #26-78, Sector Torices, Cartagena	Tel: +57 5 664 8292 E-mail: PatrickD@unops.org
46.	Laverne Walker	GEF CLME+ Project	Senior Project Officer GEF CLME+ Project UNOPS (UNDP/GEF) Edificio Chambacú – Oficina 405, Cra 13B #26-78, Sector Torices, Cartagena	Tel: E-mail: LaverneW@unops.org
47.	Pedro Moreo Mir	GEF CReW Project	Technical Specialist GEF Caribbean Regional Fund for Wastewater Management 40-46 Knutsford Boulevard, 6th Floor, Kingston 10	Tel: +876- 764-1064 Email: pmoreo@iadb.org Website: www.gefcrew.org
48.	Sally Edwards	PAHO	Advisor Sustainable Development and Environmental Health Office for Barbados and the Eastern Caribbean Countries Barbados	Tel. 246 434-5200 Fax: 246 436 9779 E-mail: edwardss@paho.org
49.	Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society	Hobbemakade 118HS 1071XW Amsterdeam The Netherlands	Tel: +31648263524 Email: kingma@elasmobranch.nl
50.	Pierre Lombion	Conseil de la Cultre de l'Education - Guadeloupe	Vice President Conseil de la Cultre de l'Education et de l'Environnement Rue Peynier 97100 Basse Terre	Tel. 0690 55 01 00 0690 20 08 88 Email: pierrelombion@orange.fr

PERSONNES DE RESSOURCE / OBSERVATEURS

	Participant	Entreprise		Tel/Fax/ E-mail/ Website
1.	Bernard Cressens	IUCN	Director of the French Committee of IUCN WWF France	Tel. 06 12 06 16 55 Email: cressens.bernr@gmail.com
51.	Pauline Yearwood	Caricom Secretariat	Deputy Programme Manager Transportation, Trade and Economic Integration Turkeyen Greater Georgetown P.O. Box 10827 Guyana	Tel. (592) 222 - 0001 75 ext. 2670 Fax. (592) 222 - 0155 Email: Pauline.yearwood@caricom.org Website: www.caricom.org
52.	Mathieu Barre	Green Agency	Guyana	Email: m.barre@greeninternational.fr

CENTRES D'ACTIVITES REGIONALS

	Participant	Entreprise	Titre	Tel/Fax/ E-mail/ Website
53.	Sandrine Pivard	SPAW RAC	Director Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tel. +590 590 41 55 81 e-mail: sandrine.pivard.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
54.	Lucie Marie Labbouz	SPAW RAC	Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tel: Fax: Email: lucie.labbouz.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
55.	Keith Donohue	RAC REMPEITC-Caribe	Senior IMO Consultant Aviation & Meteorology Building Curaçao	Tel: 5999 868 4612 Fax: 5999 868 4996 Email: kdonohue@cep.unep.org
56.	Darryl Banjoo	RAC IMA	Principal Researcher Officer Institute of Marine Affairs Hill top Lane Chaguaramas P.O. Box 3160, Carenage, Port of Spain	Tel: 868-634-4291 Fax: +868-634-4433 E-mail: dbanjoo@ima.gov.tt
57.	Antonio Villasol Nuñez	RAC Cimab	Director General Centro de Investigacion y Manejo Ambiental del Transporte (Cimab) Havana, Cuba	Tel. (537) 8624387 Fax:(537) 8669681 E-mail: villasol@cimab.transnet.cu
58.	Marlen Perez Hernandez	RAC Cimab	Investigadora Auxiliar Division de Contaminación Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahias Carretera del Cristo No. 3 Casablanca. Regla, La Habana	Telef: (53) 77937051 al 58 ext 221, 255 Celular corporativo: 53 52114641 E-mail: marlen@cimab.transnet.cu

UNEP

	Participant	Entreprise	Titre	Tel/Fax/ Email/ Website
59.	Habib El-Habr	UNEP GPA	Coordinator Global Programme of Action for Protection of the Marine Environment from Land-Based Activities Ecosystems Division UN Environment	Te. 254 20 762 4591 E-mail: habib.elhabr@unep.org
60.	Kanako Hasegawa	UNEP	Associate Programme Officer Regional Seas Programme Marine and Coastal Ecosystems Branch, Ecosystems Division United Nations Environment Programme Nairobi, Kenya	Phone: +254-20-7624791 Email: kanako.hasegawa@unep.org

SECRETARIAT

UNEP-CAR/RCU

14-20 Port Royal Street

Kingston, Jamaica

Tel: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292

E-mail: rcu@cep.unep.org

61.	Lorna Inness	Secretariat	Coordinator	lvi@cep.unep.org
62.	Christopher Corbin	Secretariat	Programme Officer (AMEP)	cjc@cep.unep.org
63.	Martin Okun	Secretariat	Fund Management Officer	martin.okun@unep.org
64.	Monica Borobia	Secretariat	SPAW Consultant	mbh@cep.unep.org
65.	Philippa Jackson-Forbes	Secretariat	Administrative Assistant	pf@cep.unep.org
66.	Jodi Johnson	Secretariat	Programme Assistant (SPAW)	jj@cep.unep.org
67.	Donna Henry-Hernandez	Secretariat	AMEP Programme Assistant	dhh@cep.unep.org
68.	Sancha Foreman	Secretariat	Team Assistant AMEP/CETA	sf@cep.unep.org
69.	Sean Chedda	Secretariat	Computer/Information Systems Assistant	sc@cep.unep.org
70.	Chrishane Williams	Secretariat	CRew Consultant	chrissydwil@gmail.com